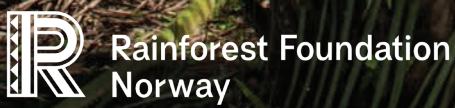


The background of the entire page is a photograph of a large palm tree with many fronds, set against a bright sky. A smaller orange rectangular box is positioned in the upper left area of the image.

SEPTEMBRE 2022

Donner un sens aux financements

ÉTUDE VISANT À ÉCLAIRER LE SOUTIEN APPORTÉ PAR
LES BAILLEURS DE FONDS AUX DROITS DES PEUPLES
AUTOCHTONES ET DES COMMUNAUTÉS LOCALES, À
L'ACTION CLIMATIQUE ET À LA CONSERVATION





Rainforest Foundation Norway

Les recherches pour ce document ont été menées
par Michael Owen, Sam Allnutt,
Alex CorriveauBourque et Jeffrey
Hatcher (Indufor North America).

Les personnes suivantes ont fourni des idées et des contributions précieuses :
David Kaimowitz (Tenure Facility);
Augusta Molnar; Solange
Bandiaky-Badji (RRI); Alain
Frechette (RRI); James Pippim
(Skoll Foundation); Tim Derr (RRI);
Chloe Ginsburg (RRI); Chip Fay
(RFN); Lars Løvold (RFN); Jenny
Springer; Luis Donisete Benzi
Grupioni (Instituto de Pesquisa
e Formação Indígena - Iepé);
Pasang Dolma Sherpa (Center for
Indigenous Peoples' Research and
Development); et Rachel Watson
(Campaign for Nature).

Chef de projet au RFN :

Torbjørn Gjefsen

Chef de projet à RRI :

Bryson Ogden

Rédactrices du rapport :

Madiha Waris Qureshi; Nicole
Harris; Isabel Albee

Conception : Ashley Young pour
Publications Professionals

CONTENTS

RÉSUMÉ D'ORIENTATION	1
PRINCIPAUX CONSTATS	2
APPELS À L'ACTION	3
INTRODUCTION	4
EN QUOI CONSISTE UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS ?	6
DANS QUELLE MESURE LES FINANCEMENTS DESTINÉS À LA TENURE ET LA GESTION FORESTIÈRE DES PA ET DES CL ONT-ILS ÉTÉ « ADAPTÉS AUX OBJECTIFS » ?	8
APPROCHE MENÉE PAR LES PA ET LES CL	8
APPROCHE ASSURANT UNE REDDITION DE COMPTES MUTUELLE	12
APPROCHE SOUPLE ET À LONG TERME	15
APPROCHE INCLUSIVE EN MATIÈRE DE GENRE	17
APPROCHE OPPORTUNE ET ACCESSIBLE	19
FINANCEMENTS MENÉS PAR LES PA ET LES CL	23
CONCLUSION : QUE FAUT-IL FAIRE POUR QUE LES FINANCEMENTS DESTINÉS AUX PA ET AUX CL SOIENT PLUS ADAPTÉS AUX OBJECTIFS ?	23
FINANCEMENTS ASSURANT UNE REDDITION DE COMPTES MUTUELLE	24
FINANCEMENTS SOUPLES ET À LONG TERME	25
FINANCEMENTS INCLUSIFS EN MATIÈRE DE GENRE	25
FINANCEMENTS OPPORTUNS ET ACCESSIBLES	26
NOTES DE FIN	27



RÉSUMÉ D'ORIENTATION

Lors de la CdP26 de la CCNUCC, en novembre 2021, des leaders venus d'Allemagne, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des États-Unis et de 17 fondations philanthropiques ont pris l'engagement historique d'investir 1,7 milliard de dollars (US) au cours des cinq années à venir pour soutenir les efforts visant à garantir, renforcer et défendre les droits des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) sur leurs terres et leurs forêts. Cet engagement reflète le caractère urgent des crises liées au climat et à la biodiversité, et reconnaît le rôle essentiel que jouent les PA et les CL dans la protection des forêts. Les financements visant à garantir et à protéger les droits de tenure des PA et des CL figurent parmi les moyens les plus efficaces, équitables et performants de préserver et de restaurer les forêts tropicales et les écosystèmes précieux qu'elles renferment. Ce consensus émergent est le fruit de plusieurs décennies de mobilisation, de recherches et de plaidoyer menés par les PA, les CL et leurs alliés.

Tout le monde sait que les droits des PA et des CL sont étroitement liés à la préservation des écosystèmes et des réservoirs de carbone clés. Les recherches effectuées ont démontré qu'ils sont les gardiens essentiels de plus de la moitié de la surface terrestre de la planète, en plus de détenir des droits coutumiers sur nombre des derniers paysages forestiers intacts de la Terre, lesquels abritent des millions d'espèces, des écosystèmes et des réservoirs de carbone menacés. Les régions tropicales et les terres autochtones et communautaires qui s'y trouvent — notamment le bassin de l'Amazone, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est insulaire — constituent des habitats clés pour des espèces menacées et une biodiversité irremplaçable. Or les PA et les CL de ces géographies ne reçoivent qu'une infime partie des financements octroyés par les bailleurs de fonds à d'autres solutions relatives au climat et à la conservation.

Le présent rapport évalue les financements octroyés par les bailleurs de fonds à la tenure et à la conservation des PA et des CL entre 2011 et 2020 afin de tirer les leçons des tendances historiques et d'exposer les occasions clés d'améliorer l'efficacité de ces financements au cours des cinq années à venir. Il propose que les financements versés par les bailleurs de fonds soient plus ***adaptés aux objectifs*** — autrement dit que les financements liés au climat, à la conservation et aux droits soient canalisés de manières pertinentes et appropriées pour les PA et les CL (tout en veillant à ce que les initiatives de financement soient menées par les organisations de PA et de CL), en plus d'être souples, à long terme, inclusifs en matière de genre, opportuns et accessibles, et mutuellement redevables.

Ce rapport se base sur l'étude de 2021 intitulée « Falling Short », qui a mis en évidence l'échelle des financements versés par des bailleurs de fonds internationaux pour la tenure et la gestion forestière des PA et

des CL, et émis des recommandations sur la manière d'accroître ces financements.

PRINCIPAUX CONSTATS

■ **Financements gérés par les PA et les CL :** Seulement 17 pour cent des financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL entre 2011 et 2020 mentionnaient une organisation de PA, ce qui indique que la part des fonds gérés par des organisations autochtones est faible.

■ **Reddition de comptes mutuelle :** Il y a un manque de reddition de comptes et de transparence de la part des bailleurs de fonds à l'égard des PA et des CL, ce qui limite la mesure dans laquelle les PA et les CL peuvent comprendre et influencer les priorités et les décisions des bailleurs. La plupart des fondations privées, qui représentent la majorité des bailleurs de fonds de la *Déclaration conjointe*

BOÎTE 1 : EN QUOI CONSISTE UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS ?

1. **Elle est menée par les PA et les CL :** Les financements de ce type accordent la priorité aux initiatives et aux projets menés par les PA et les CL eux-mêmes, et exécutés avec leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Pour les bailleurs de fonds et les intermédiaires, cela suppose de faire intervenir les PA et les CL à chaque étape du processus, de la conception des stratégies de financement à la gouvernance des mécanismes de financement.
2. **Elle assure une reddition de comptes mutuelle :** Les systèmes de reddition de comptes sont mutuels, autrement dit les bailleurs de fonds rendent des comptes aux organisations de PA et de CL et à leurs communautés — en assurant la pleine transparence d'une programmation complète, active et planifiée — et les organisations de PA et de CL rendent des comptes aux bailleurs de fonds, ainsi qu'aux communautés qu'elles représentent.
3. **Elle est souple et à long terme :** Des financements souples permettent aux PA et aux CL d'exploiter les opportunités qui se présentent de garantir la tenure et d'intervenir rapidement pour atténuer les menaces émergentes pesant sur leurs terres et leur vie. Des financements à long terme et prévisibles renforcent les capacités des organisations chargées de la mise en œuvre et leur permettent de représenter efficacement leurs communautés, de gérer les financements en leur propre nom, et de s'acquitter de leurs engagements auprès des communautés et des acteurs gouvernementaux.
4. **Elle est inclusive en matière de genre :** Les bailleurs de fonds promeuvent un prisme non sexiste pour tous les financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL, en veillant à ce que les droits des femmes issues de ces peuples et communautés soient reconnus et protégés, et à ce qu'elles puissent prendre part aux décisions liées à la gestion forestière.
5. **Elle est opportune et accessible :** Les financements sont versés rapidement et les bénéficiaires y ont accès sans se heurter à beaucoup d'obstacles administratifs.

des donateurs pour l'appui aux initiatives visant à garantir, renforcer et protéger les droits des populations autochtones et des communautés locales (PACL) en matière de terres, territoires et ressources naturelles (Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL dans la suite), ne communiquent pas systématiquement les données relatives à leurs projets.

- **Accord de financement souples et à long terme :** Les bailleurs proposent de plus en plus fréquemment des fonds à travers des accords de financement à long terme, ce qui confère aux organisations de PA et de CL une visibilité et une sécurité dont ils ont grand besoin. Cependant, un manque de souplesse pour pouvoir modifier ou adapter les priorités dans le cadre des projets freine les organisations de PA et de CL au moment de répondre à des besoins communautaires divers ou des menaces imminentes, ou encore de profiter de nouvelles possibilités.
- **Financements inclusifs en matière de genre :** Seulement 32 pour cent des financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL englobaient des mots clés liés au genre, malgré le rôle essentiel joué par les femmes dans la gestion forestière assurée par des PA et des CL, et leur exclusion manifeste de nombreuses structures gouvernementales et des décisions liées à la gestion des forêts.
- **Financements opportuns et accessibles :** En raison des exigences administratives et des conditions d'admissibilité strictes imposées par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les organisations de PA et de CL doivent surmonter des obstacles considérables pour accéder aux financements. Ainsi, les financements versés pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL ont généralement été tributaires des structures traditionnelles de financement de l'APD, les organisations nationales et internationales jouant le rôle d'intermédiaires.

APPELS À L'ACTION

1. Pour veiller à ce que les financements soient gérés par les PA et les CL, les bailleurs de fonds devraient établir des relations solides et à l'échelle requise avec des organisations de PA et de CL, et mobiliser des intermédiaires de confiance qui établissent fréquemment des partenariats avec ces organisations, comme des ONG nationales et locales.
2. Pour améliorer leur propre reddition de comptes envers les PA et les CL, les bailleurs de fonds devraient solliciter un retour de la part des organisations de PA et de CL, et aligner les stratégies de financement sur leurs besoins. Les fondations privées donatrices devraient améliorer leur transparence en rendant publiques les données relatives aux financements qu'elles versent afin de mieux s'aligner sur les pratiques des institutions bilatérales et multilatérales.
3. Pour accroître la souplesse, les bailleurs de fonds devraient exploiter les enseignements de la pandémie de COVID-19, pendant laquelle certains bailleurs de fonds ont permis aux récipiendaires d'orienter rapidement les ressources vers les besoins les plus urgents des communautés.
4. Pour renforcer l'inclusivité en matière de genre, les bailleurs de fonds doivent incorporer un prisme non sexiste dans les projets existants, élargir la programmation axée sur le genre, et accroître l'échelle des financements proposés aux femmes leaders et à leurs organisations.
5. Pour améliorer l'accessibilité des financements, les bailleurs de fonds devraient établir et maintenir ouverte la communication avec les organisations de PA et de CL, chercher à simplifier les exigences administratives dans la mesure du possible, et aider des intermédiaires de confiance à réduire l'écart entre les exigences des bailleurs de fonds et les besoins des PA et des CL.



1

INTRODUCTION

Sumatra, Indonesia, RRI Resource Trip, 2022

Lors de la CdP26 de la CCNUCC, en novembre 2021, des leaders venus d'Allemagne, de Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, des États-Unis et de 17 fondations philanthropiques ont pris l'engagement historique de soutenir les efforts visant à garantir, renforcer et défendre les droits des peuples autochtones et des communautés locales (PA et CL) sur leurs terres et leurs forêts.¹ L'engagement pris à travers la *Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL* à investir 1,7 milliards USD sur les cinq prochaines années reflète le caractère urgent des crises liées au climat et à la biodiversité, et reconnaît le rôle essentiel que jouent les PA et les CL dans la protection des forêts.² Les financements destinés à garantir et à protéger la tenure et la gestion forestière des PA et des CL figurent parmi les moyens les plus efficaces, équitables et performants de protéger, restaurer et utiliser durablement les forêts tropicales et les services écosystémiques

qu'elles fournissent.³ Ce consensus émergent est le résultat de plusieurs décennies de mobilisation, de recherche et de plaidoyer par les peuples autochtones, les communautés locales et leurs alliés.

À présent, les bailleurs de fonds, les organisations intermédiaires et les PA et les CL doivent collectivement relever le défi consistant à parvenir à des résultats significatifs qui reflètent l'ambition de la Déclaration et redressent la situation dans le cadre de la lutte contre la perte de biodiversité et le changement climatique.

Une importante partie de la Déclaration consiste à remanier la relation des bailleurs de fonds avec les PA et les CL. Les bailleurs de fonds de la Déclaration reconnaissent cet aspect lorsqu'ils affirment : « *Nous nous engageons à promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des*

communautés locales dans la prise de décisions, et à les inclure, les consulter et collaborer avec eux dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et instruments financiers pertinents, tout en reconnaissant les intérêts spécifiques des femmes et des filles, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres personnes souvent tenues à l'écart de la prise de décisions. »⁴ La Déclaration indique par ailleurs que les donateurs s'engagent à « orienter l'aide vers les peuples autochtones et communautés locales, notamment par le renforcement des capacités et le soutien financier aux activités de groupe, aux structures de gouvernance et systèmes de gestion collectifs et aux moyens de subsistance durables. »⁵

Pour faire de ces ambitions une réalité, les donateurs devront évaluer d'un œil critique et adapter leurs pratiques de financement afin qu'elles correspondent mieux aux besoins des PA et des CL et à leurs réalisations propres, autrement dit afin qu'elles soient mieux « adaptées aux objectifs. » Cela permettra aux donateurs de canaliser un soutien financier accru vers les PA et les CL de manières leur permettant de mettre en œuvre des projets conformément aux besoins des communautés et aux ambitions globales visant à protéger les réservoirs de carbone et la biodiversité indispensables, tout en respectant et en promouvant les droits et les modes de vie des populations locales.

Afin de pouvoir donner des conseils aux bailleurs de fonds, le présent rapport évalue les pratiques existantes de bailleurs de fonds pour différentes dimensions des financements « adaptés aux objectifs. » Nous nous servons de données sur les décaissements effectués par les donateurs pour des projets de tenure et de gestion forestière des PA et des CL entre 2011 et 2020 pour tirer les leçons des tendances historiques et identifier les possibilités d'amélioration de la mise en œuvre au cours des cinq années à venir. Cette évaluation se base sur l'étude intitulée « Falling Short, »⁶ publiée en 2021, qui identifiait pour la première fois l'échelle des financements versés par des bailleurs de fonds internationaux pour des projets de tenure et de gestion forestière des PA et des CL, et émettait des recommandations à l'intention des bailleurs, des PA et des CL, des intermédiaires et des gouvernements de pays dotés de forêts tropicales sur la manière d'accroître ces financements. Cette étude a par ailleurs révélé que seule une petite partie des financements globaux parvient aux PA et aux CL, et que les organisations de PA et de CL trouvaient souvent les arrangements de financement compliqués, gourmands en ressources et difficiles à observer, ce qui avait pour effet de détourner d'importantes ressources qui auraient pu être consacrées à la protection des forêts et des communautés face aux menaces externes.

BOÎTE 2 : PRINCIPAUX CONSTATS DE « FALLING SHORT »

- Entre 2011 et 2020, les bailleurs de fonds ont déboursé environ 2,7 milliards USD (en moyenne 270 millions USD par an) pour des projets de soutien à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL dans les pays tropicaux.
- Les projets liés à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL reçoivent beaucoup moins de financements de la part des donateurs que les autres mesures relatives au climat et à l'environnement, malgré les données factuelles indiquant leur efficacité à tous les niveaux au moment de préserver les forêts — l'équivalent de 5 pour cent de l'APD consacrée à la protection générale de l'environnement et moins de l'équivalent de 1 pour cent de l'APD destinée au climat en moyenne.
- Un nombre relativement faible de donateurs accordent la priorité au soutien à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL. Les États-Unis et la Norvège ont été les plus importants contributeurs en termes absolus, suivis d'autres donateurs d'envergure, notamment l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suède.
- Environ la moitié du total des financements destinés à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL ont été canalisés à travers des institutions multilatérales et mis en œuvre par de grandes organisations internationales.
- Seulement 17 pour cent des projets analysés sous l'angle du montant des décaissements englobaient le nom d'une organisation de PA dans la description, le titre ou la liste des organisations participantes du projet. C'est l'équivalent de 46,3 millions USD par an en moyenne dans l'ensemble des régions tropicales.



2

EN QUOI CONSISTE UNE APPROCHE ADAPTÉE AUX OBJECTIFS ?

La définition suivante du concept d'une approche « adaptée aux objectifs » se base sur les discussions présentées dans Path to Scale network, une plate-forme informelle organisée par RRI, dans le cadre de laquelle les leaders de donateurs publics et privés, de mécanismes financiers, d'organisations multilatérales, d'intermédiaires et d'organisations de détenteurs de droits discutent des approches adoptées pour élargir l'échelle des financements pour les PA et les CL. Nous définissons l'approche « adaptée aux objectifs » comme une approche dans le cadre de laquelle les financements destinés à la lutte contre le changement climatique, à la conservation et aux droits sont canalisés de manières pertinentes et appropriées pour les PA et les CL, et qui veille par ailleurs à ce que les arrangements de financement soient dirigés par les organisations de PA et de CL, souples et à long terme, inclusifs en matière de genre, opportuns et accessibles, ainsi que mutuellement redevables.

- Elle est menée par les PA et les CL : Les financements accordent la priorité aux initiatives et aux projets menés par les PA et les CL eux-mêmes. Les peuples autochtones jouissent du droit légal à l'autodétermination, et les projets les concernant doivent être menés par eux et exécutés avec leur consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Pour les bailleurs de fonds et les intermédiaires, cela suppose de faire intervenir les PA et les CL à chaque étape du processus, de la conception des stratégies de financement à la gouvernance des mécanismes de financement.
- Elle assure une reddition de comptes mutuelle : Les systèmes de reddition de comptes doivent fonctionner dans les deux sens ; il ne s'agit pas seulement d'une reddition de compte ascendante par les PA et les CL, les fonds intermédiaires et les ONG envers les bailleurs de fonds. Les bailleurs doivent rendre des comptes aux organisations

de PA et de CL et à leurs communautés, ce qui suppose la pleine transparence d'une programmation complète, active et planifiée. La transparence promeut la reddition de comptes mutuelle et confère aux parties prenantes le libre-arbitre requis pour éclairer la stratégie des bailleurs de fonds en fonction de leurs besoins, autonomisant ainsi les communautés et améliorant l'efficacité des financements. Les organisations de PA et de CL rendent aussi des comptes aux communautés qu'elles représentent, et les exigences des bailleurs de fonds en matière de reddition de comptes devraient respecter et s'adapter à cet aspect.

■ Elle est souple et à long terme : Des financements souples permettent aux organisations de PA et de CL d'exploiter les brefs moments d'opportunité qui se présentent et d'accompagner leurs communautés respectives dans le processus visant à garantir, protéger et jouir de la tenure. Ils soutiennent aussi leurs priorités autodéterminées en leur donnant les moyens de représenter efficacement leurs communautés et de gérer les financements en leur propre nom. En plus de conférer une mesure de souplesse thématique, des financements à long terme et prévisibles permettent aux organisations chargées de la mise en œuvre de s'acquitter de leurs engagements auprès des communautés et des acteurs gouvernementaux. Les relations de financement à long terme permettent aux organisations de PA et de CL de tirer parti des succès stratégiques, tout en rendant possibles des activités sur plusieurs années, ainsi que les flux de

financement requis pour parvenir à des changements transformateurs.

- Elle est inclusive en matière de genre : Pour soutenir de manière équitable la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, il faut adopter une approche intersectionnelle. Les femmes autochtones sont les gardiennes primordiales des forêts de leurs communautés depuis des générations, mais les lois nationales échouent souvent à protéger les droits octroyés aux femmes des PA et les CL au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Pour veiller à ce que les droits des femmes issues de peuples autochtones et de communautés locales soient protégés et à ce qu'elles puissent prendre part aux décisions liées à la gestion forestière il faudra accroître considérablement les financements destinés aux groupes de femmes issues de peuples autochtones et de communautés locales et adopter un prisme inclusif en matière de genre (non sexiste) pour tous les financements versés au secteur de la tenure et de la gestion forestière des PA et des CL.
- Elle est opportune et accessible : Les financements sont versés rapidement et les bénéficiaires y ont accès sans se heurter à beaucoup d'obstacles administratifs. L'accessibilité doit être intégrée dans les accords de financement afin de permettre aux organisations de PA et de CL de garantir la tenure et de répondre rapidement aux menaces émergentes qui pèsent sur leurs terres et sur leur vie.



3

Sumatra, Indonesia, RRI Resource Trip, 2022

DANS QUELLE MESURE LES FINANCEMENTS DESTINÉS À LA TENURE ET LA GESTION FORESTIÈRE DES PA ET DES CL ONT-ILS ÉTÉ « ADAPTÉS AUX OBJECTIFS » ?

Nous nous pencherons sur les financements versés à ce secteur de 2011 à 2020, et examinerons la mesure dans laquelle l'écosystème de financement a été adapté aux objectifs au titre des dimensions identifiées. Nous ajoutons des commentaires lorsqu'il y a des lacunes sur le plan des données et des aspects à améliorer en ce qui concerne la compréhension. L'analyse qui suit se base sur le jeu de données produit pour « *Falling Short*, » qui couvre la période 2011–2020, et sur d'autres données supplémentaires fournies à travers l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

APPROCHE MENÉE PAR LES PA ET LES CL

La reconnaissance des avantages du leadership et de la mise en œuvre locaux prend de l'ampleur au sein de la communauté des bailleurs de fonds. Un aspect important de cette reconnaissance est l'augmentation des financements mis à la disposition des PA et des CL. En 2016, des bailleurs bilatéraux et un groupe d'importantes organisations humanitaires et de développement se sont engagés à canaliser au moins 25 pour cent de leurs financements vers des

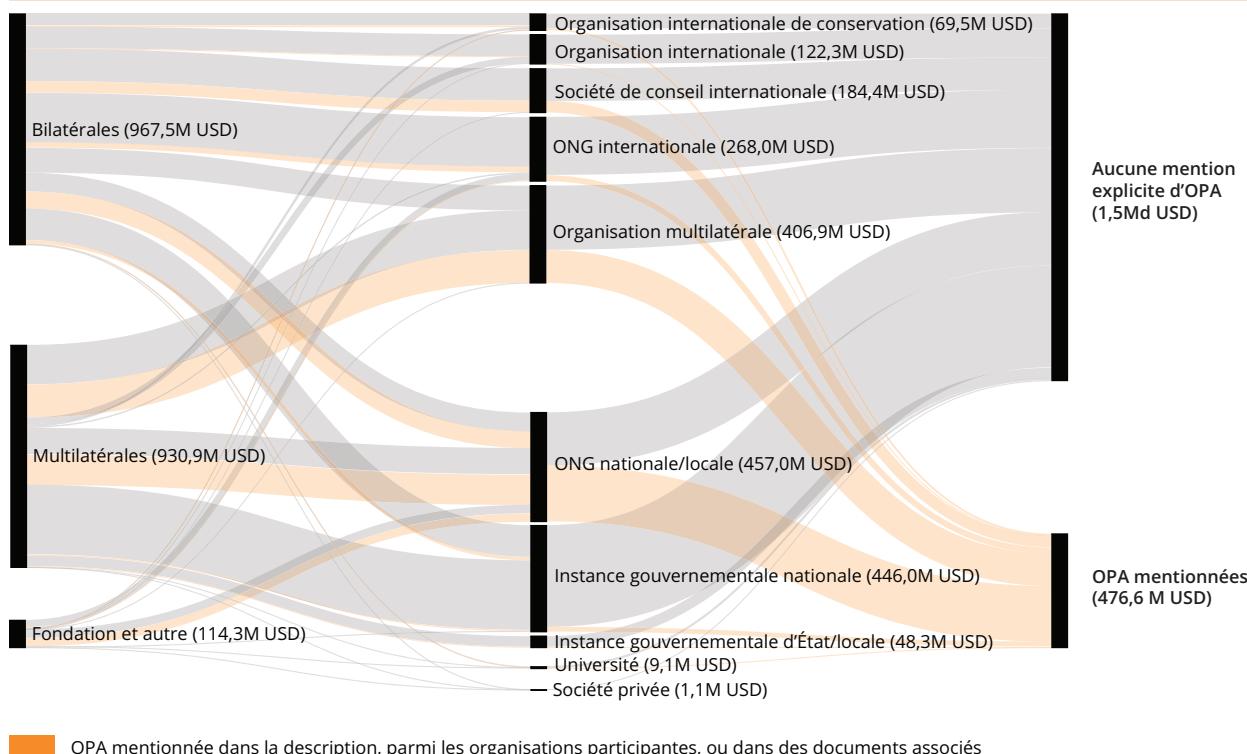
organisations locales d'ici à 2020.⁷ USAID a récemment renouvelé son engagement à atteindre la cible de 25 pour cent sur les quatre prochaines années, et à veiller par ailleurs à ce que 50 pour cent de ses programmes soient « menés ou impulsés par les communautés locales. »⁸ La *Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL (IPLC Forest Tenure Pledge)*, faite lors de la CdP26, reconnaît-elle aussi la nécessité d'orienter plus de financements vers les PA et les CL.

Souvent, les budgets ventilés et les descriptions de projet détaillés ne sont pas communiqués systématiquement par les bailleurs de fonds, et nous ne pouvons donc qu'estimer la limite supérieure potentielle du pourcentage de projets de tenure et gestion forestière des PA et des CL menés par des organisations de PA (OPA). Notre analyse suggère que ce pourcentage ne dépassait pas les 17 pour cent entre 2011 et 2020.

Pour obtenir cette estimation, nous avons eu recours à un algorithme de recherche textuelle pour identifier les descriptions et titres de projets qui mentionnent des OPA précises connues (colonne de droite, Figure 1). La liste des OPA à rechercher a été établie à l'aide de bases de données internes et avec le concours d'experts de RRI, de RFN et d'autres organisations. Pour nous faire une idée des types d'acteurs qui financent et mettent en œuvre des initiatives menées par des PA, nous avons classé les bailleurs de fonds (colonne de gauche, Figure 1) et les organisations chargées de la mise en œuvre (colonne du milieu, Figure 1). La limite supérieure basée sur la recherche textuelle est un point de référence indicatif pour le pourcentage des financements qui parviennent au terrain.

La Figure 1 indique le pourcentage des financements qui mentionnent expressément une OPA et qui ont

FIGURE 1 : FLUX DE FINANCEMENT VERS DES ORGANISATIONS DE MISE EN ŒUVRE PRÉSENTÉS DANS DES RAPPORTS (2011-2020)



NB : Représente tous les décaissements de 2011 à 2020 mentionnant l'organisation chargée de la mise en œuvre. Sur la totalité des projets, les 27 pour cent qui n'ont pas signalé d'organisation chargée de la mise en œuvre sont exclus de ce chiffre. Les flux de financement en vert indiquent les projets mentionnant des OPA, ce qui ne veut pas forcément dire que l'OPA a directement reçu 100 pour cent des financements. Les ONG internationales sont basées dans l'hémisphère Nord, les ONG nationales/locales dans l'hémisphère Sud.

TABLEAU 1 : PART DES FINANCEMENTS QUI MENTIONNENT UNE OPA PAR TYPE DE BAILLEUR DE FONDS ET D'ORGANISATION DE MISE EN ŒUVRE OU PRÉSENTANT DES RAPPORTS

Organisation de mise en œuvre (total)	Bailleur de fonds bilatéral	Multilatéral	Fondation et autres	Pourcentage global des financements qui mentionnent une OPA
	Pourcentage des financements qui mentionnent une OPA			
ONG nationale/locale (457M USD)	48	54	49	51
Organisation multilatérale (407M USD)	0	45*	p. d.	34
Société de conseil internationale (184M USD)	26	p. d.	0	26
ONG internationale (268M USD)	10	0	6	9
Gouvernement national (446M USD)	10	2	p. d.	4
Organisation internationale de conservation (70M USD)	14	0	9	11
Instance gouvernementale d'État/locale (48M USD)	p. d.	9	p. d.	9
Organisation internationale (122M USD)	1	0	0	0,5
Part globale qui mentionne une OPA	14	20	24	17

NB : Les rangées sont classées selon le montant de la somme directe totale décaissée qui mentionne une OPA. Pas de données (p. d.) ne signifie pas que cette section transversale n'existe pas, mais plutôt que les bailleurs de fonds n'ont pas présenté d'informations (par exemple, entre bailleurs de fonds bilatéraux et instances gouvernementales d'État ou locales).

*Le Programme pour des paysages durables en Amazonie compte pour 80 pour cent de cette section transversale.

étés canalisés par les bailleurs de fonds vers des organisations chargées de la mise en œuvre et des bénéficiaires sur le terrain. Les projets qui ont nommé une OPA précise n'ont reçu que 17 pour cent des financements globaux (46,3 millions USD par an dans l'ensemble des tropiques). Ce chiffre est probablement une surestimation de la participation réelle des PA, car les coûts de transaction et les autres frais de mise en œuvre des projets avec des acteurs intermédiaires autres que des OPA sont aussi déclarés dans le cadre de ces financements.

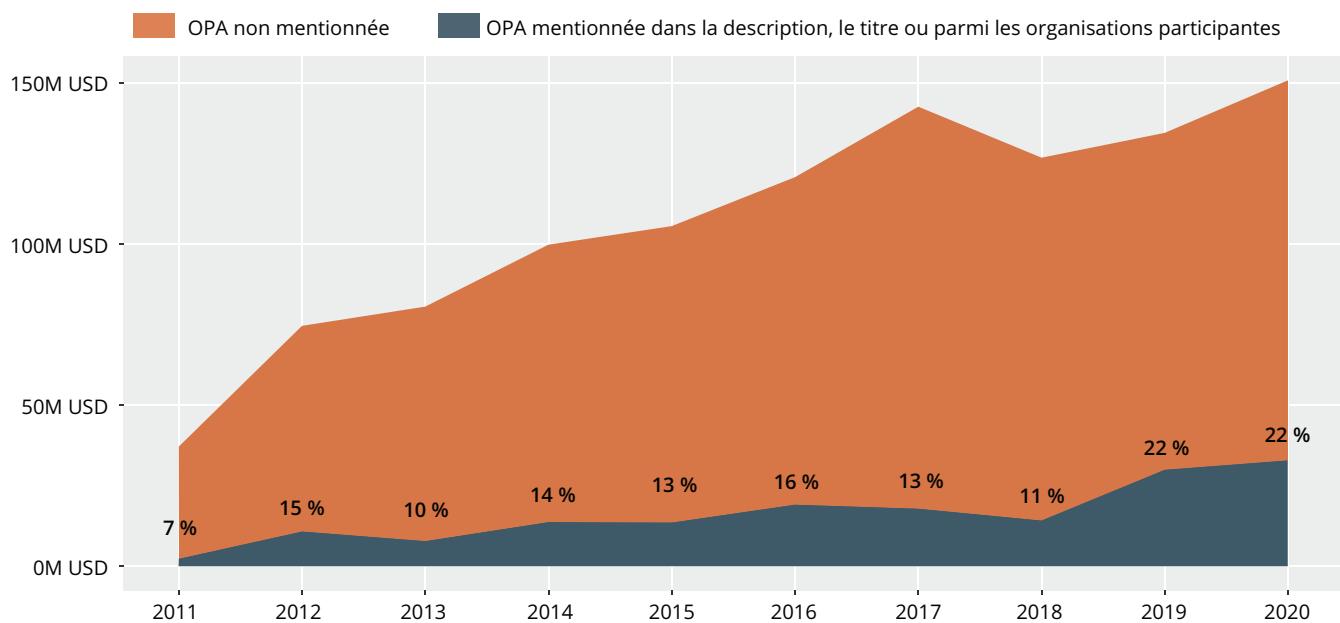
Il convient toutefois de noter que le fait qu'une partie des financements sont canalisés à travers d'autres types d'organisations d'exécution, ou pour des projets qui ne mentionnent pas directement une organisation de PA, n'empêche pas forcément ces fonds de parvenir, en fin de compte, aux PA ou aux CL.

Une description détaillée des flux de financement par type d'organisation de mise en œuvre et d'organisation présentant des rapports figure dans Tableau 1.

Les divers financements qui mentionnaient une OPA passaient par des ONG nationales ou locales, en provenance de mécanismes/intermédiaires financiers (p. ex. le Programme de microfinancements du FEM, le Fonds Amazonie). Bien que les projets mis en œuvre par des ONG nationales ou locales représentent une petite part des décaissements globaux, un pourcentage disproportionnellement élevé de ces projets font mention d'une OPA, environ 51 pour cent du total des décaissements mis en œuvre par des ONG nationales ou locales de 2011 à 2020, ce qui suggère que ces organisations peuvent constituer une voie efficace pour parvenir aux organisations de PA et de CL.

Il n'y a guère de tendances se dégageant des décaissements qui mentionnent une OPA. Une tendance qui en ressort, toutefois, est le fait que le pourcentage de décaissements bilatéraux qui mentionnent une OPA s'est accru au cours de cette période en termes absolus et relatifs — il est passé de 7 pour cent (moins de 3 millions USD par an) en 2011 à 22 pour cent (plus de 33

FIGURE 2 : DÉCAISSEMENTS BILATÉRAUX POUR DES PROJETS QUI MENTIONNENT UNE ORGANISATION DE PA OU DE CL (2011–2020)



millions USD par an) de tous les décaissements destinés à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL en 2019 et 2020 (Figure 2). Cette tendance indique elle aussi que les OPA n'ont pas des relations directes avec les bailleurs de fonds bilatéraux à la même échelle que d'autres organisations (p. ex. organisations internationales de conservation, organisations de conseil). Parmi tous les projets bilatéraux qui mentionnent une OPA, un petit sous-ensemble sont en fait mis en œuvre par ces organisations — à peine quatre sur les 20 premiers, et aucun n'est mené en Afrique.

De manière générale, il n'y a guère de données factuelles qui indiquent que les bailleurs de fonds mobilisent systématiquement les OPA. Les OPA figuraient souvent parmi les parties prenantes des projets ou étaient mentionnées comme des « bénéficiaires » potentielles, mais elles étaient rarement nommées dans la documentation de projet comme leaders ou partenaires. Un pas clé à franchir pour élargir l'échelle des partenariats directs avec des organisations de PA et de CL consistera à renforcer les capacités afin de gérer une augmentation des financements. Si les PA et les CL sont efficaces en tant que gardiens des terres et responsables des forêts,

nombre d'organisations locales ne sont pas dotées des capacités techniques requises pour absorber des subventions importantes et satisfaire les exigences des bailleurs de fonds. Le renforcement des capacités parmi les organisations de PA et de CL est aussi important pour représenter efficacement les communautés auprès d'une variété d'acteurs différents et maintenir leur propre reddition de comptes envers leurs communautés constituantes.

Globalement, le secteur a toujours compté sur des ONG internationales, des organes onusiens, des organisations multilatérales et des sociétés de conseil pour mettre en œuvre les projets. Les données présentées ici suggèrent que les ONG nationales et locales ont tendance à établir des partenariats avec des organisations de PA et de CL plus fréquemment que les autres types d'acteurs de mise en œuvre. Si les bailleurs de fonds bilatéraux peuvent accroître les décaissements aux ONG nationales et locales, conformément à leur engagement de 2016 (ou ultérieur) — de 13 pour cent (2011–2020) à la cible de 25 pour cent — les données historiques indiquent qu'une grande partie de ces décaissements mobiliseront directement des organisations de PA et de CL.

APPROCHE ASSURANT UNE REDDITION DE COMPTES MUTUELLE

Si les bailleurs de fonds et les organisations intermédiaires ont besoin que les récipiendaires de subventions fassent preuve de transparence et rendent des comptes, souvent ces mêmes bailleurs et organisations n'offrent pas ce même degré de transparence et de reddition de comptes. Une reddition de comptes mutuelle durant tout le processus de financement contribuerait à garantir un déploiement équitable et efficace des financements. Les leaders des PA et des CL et leurs alliés n'ont pas toujours une vision claire des aspects suivants : i) les sortes d'activités que financent les bailleurs de fonds et les institutions intermédiaires ; ii) qui ils financent ; iii) les lieux où sont menées les activités qu'ils financent ; et iv) le volume de financements décaissés. La qualité des données que les bailleurs de fonds communiquent varie elle aussi considérablement en fonction du type de bailleur. En signant l'ambition de la Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL (IPLC Forest Tenure Pledge), à savoir « promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décisions », les bailleurs de fonds s'engagent aussi en fait à améliorer leur transparence et leur reddition de comptes à l'égard des PA et des CL.

En général, un effort concerté par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux a accru la transparence des financements versés dans le cadre de l'aide internationale au cours des quelques dernières années. L'Indice de transparence de l'aide (Aid Transparency Index – ATI 2020) de Publish What You Fund a classé la présentation de rapports par plus de 50 pour cent des bailleurs de fonds comme « bonne » ou « très bonne », ce qui représente une amélioration depuis son précédent rapport, publié en 2018.⁹ L' ATI 2020 identifie la présentation de rapports sur les données relatives aux performances comme un domaine clé à améliorer dans le secteur de l'aide internationale, car les résultats des projets et les évaluations de l'impact sont rarement publiés. Le fait de rendre les résultats accessibles au public permettrait d'améliorer l'apprentissage et l'échange d'enseignements parmi les bailleurs de fonds et de parvenir à une transparence accrue autour des projets financés par les bailleurs pour les organisations de PA et de CL, les intermédiaires et les ONG nationales et locales.

Maintenant que de nombreux bailleurs de fonds se sont engagés à accroître les financements canalisés vers la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, les nouveaux bailleurs dans ce secteur — dont beaucoup sont des fondations privées — devraient également s'efforcer d'adhérer aux meilleures pratiques en matière de diffusion des données. Sur les 17 fondations privées qui ont signé la Déclaration de la CdP26, aucune ne présente de rapports directs sur les projets à l'IITA ni ne conserve systématiquement des informations budgétaires sur les éléments distincts des projets. À l'heure actuelle, les données relatives aux subventions sont publiées sur des bases de données indépendantes pour chaque fondation, souvent dans différents formats qui présentent une interopérabilité limitée. Au cours des années à venir, les fondations privées donatrices devraient chercher à saisir ou dépasser les normes de présentation de rapports des institutions bilatérales et multilatérales. Dans l'idéal, les bailleurs de fonds coordonneraient leurs efforts pour garantir l'interopérabilité des données en téléchargeant les données sur une base de données publique standardisée comme l'IITA.

Dans certains contextes géographiques, la présentation de rapports sur des types spécifiques de projets ou d'organisations pourrait entraîner des risques pour les partenaires et les bénéficiaires en raison de sensibilités politiques. Les bailleurs de fonds devraient travailler avec des organisations de PA et de CL pour réduire ces risques au minimum et améliorer la confiance en présentant des informations expurgées ou bien en communiquant directement les stratégies aux parties prenantes.

En plus de maintenir la transparence des données, la reddition de comptes mutuelle devrait englober la demande active de feedback aux organisations de PA et de CL afin d'aligner les stratégies des bailleurs de fonds sur leurs besoins. Un élément clé est l'amélioration de la transparence et l'incorporation des contributions des PA et des CL dans les appels à propositions de financement. Lors d'une enquête auprès des OSC en Afrique, les personnes interrogées ont identifié les « Demandes de propositions » (DDP) sur invitation seulement comme un obstacle majeur à l'accès aux fonds.¹⁰ La reddition de comptes mutuelle devrait englober la consultation d'organisations potentielles de PA et de CL, d'OSC et d'ONG partenaires de plus

TABLEAU 2 : VARIATIONS DANS LA QUALITÉ DES DONNÉES ENTRE ORGANISATIONS PRÉSENTANT DES RAPPORTS

	Bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux présentant des rapports à l'IITA	Organisations multilatérales, intermédiaires/ fonds ne présentant pas de rapports à l'IITA	Fondations et ONG privées
Géographie	Certaines organisations qui présentent toujours des rapports au niveau du pays ne répertorient pas correctement le lieu, qu'il faut alors extraire au moyen de l'analyse syntaxique. Certaines organisations présentant des rapports précisent les emplacements des projets sous forme de coordonnées et communiquent rarement des démarcations spatiales plus précises pour les activités (par exemple, données spatiales sur les activités du projet).	Présentent toujours des rapports au niveau du pays. Requiert l'extraction au niveau de la base de données (par exemple, le FEM et le FVC demandent chacun un script différent pour extraire les données car leurs bases de données respectives sont uniques).	La portée géographique des projets n'est souvent pas précisée ou requiert une manipulation supplémentaire des données.
Qualité des rapports présentés sur les projets	Certaines organisations présentant des rapports demandent un recouplement avec les coordonnées propres au pays (par exemple, Norad) ou une coordination avec les agences présentant des rapports pour expliciter les lacunes ou les incohérences.	Pas complètement automatisé, plusieurs bases de données d'organisations présentant des rapports doivent faire l'objet d'un « scraping », et le manque d'interopérabilité des données constitue un défi.	
Résolution des transactions	Chaque décaissement est signalé, en précisant la date et la devise.	Varie d'une organisation présentant des rapports à l'autre (par exemple, le FVC et le Fonds Amazonie présentent des rapports au niveau des transactions, à la différence du FIP et du FEM).	Les types de transaction ne sont généralement pas précisés. Il est rare que les données financières précisent la devise ou ventilent les projets au niveau des transactions, ce qui réduit la précision des efforts visant à homogénéiser les données sur le temps.
Liens vers d'autres flux financiers	Applicable seulement à certains bailleurs de fonds et/ou organisations intermédiaires (par exemple, Norad ou Fonds Amazonie).	Pas de données inter-reliées sur les transactions au sein des bases de données, et requiert un effort manuel pour interpréter et identifier les liens dans la mesure du possible (par exemple, FCPF).	Les données ne sont pas liées à d'autres flux financiers. Si plusieurs bailleurs de fonds financent des projets liés, ces interactions sont rarement précisées.

NB : Des observations sur la présentation de rapports de qualité sur les données ont été recueillies durant l'examen des données accessibles au public lors de la compilation de la base de données de « Falling Short » et des recherches ultérieures effectuées en vue de la rédaction du présent document.

BOÎTE 3 : COMMENT PROCÉDONS-NOUS POUR BALISER LES DÉCAISSEMENTS PAR THÈME ?

Les données relatives aux décaissements sont recueillies grâce à plusieurs sources ; la plupart proviennent des informations communiquées par les bailleurs de fonds à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA). Bien que les données de l'IITA soient saisies au niveau des activités, nous désignons les activités de tenure et de gestion forestière des PA et des CL comme des « projets » dans l'ensemble de ce document, afin d'assurer un alignement sur les financements généraux de l'APD. Il est possible que certaines « activités » englobent des projets ou des axes de travail multiples. Dans la mesure du possible, nous avons élargi ce jeu de données pour y inclure les bailleurs et les intermédiaires qui ne présentent pas de rapports à l'IITA en procédant à un « scraping » des bases de données publiques (par exemple, le Fonds Amazonie, les fondations privées, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat) et en alignant les données figurant dans les rapports sur le schéma de l'IITA.

Nous faisons la distinction entre les données relatives aux décaissements et les engagements, sur la base des définitions de l'IITA. Les décaissements sont des “[f]onds sortants mis à la disposition d'un gouvernement ou d'une organisation bénéficiaire ou fonds transférés entre deux activités faisant l'objet de déclarations distinctes.” Un engagement est une « obligation ferme et écrite d'un donateur ou d'un fournisseur d'offrir au bénéficiaire un financement d'un montant établi, conformément à des modalités précises, dans un but explicite ».

Chaque description et titre de projet, ainsi que les documents associés (pour les activités ne faisant pas l'objet d'une déclaration à l'IITA ou d'une description explicite), sont analysés pour rechercher des mots clés associés au titre d'un ensemble de thèmes. Si un mot clé est identifié pour une activité donnée, nous signalons cette activité comme étant liée à un financement potentiellement pertinent pour un thème donné. Les activités englobent en général entre deux et cinq thèmes (65 pour cent du total des décaissements). Par exemple, une description de projet qui stipule qu'une activité a servi à accroître « l'accès territorial » serait saisie sous le thème « territorial. »

Nous définissons « la tenure et la gestion forestière des PA et des CL » comme toute activité ayant lieu dans un pays comprenant des forêts tropicales et englobant des mots clés associés au titre du thème « forêt » (par exemple, foresterie communautaire, sylviculture, agroforesterie ou produits forestiers non ligneux), ainsi que les mots clés associés à la gestion territoriale des PA et des CL (par exemple, peuples autochtones, communautés locales, tenure, gouvernance foncière, CLPE ou droits fonciers). Chaque terme présente des dérivés et des orthographies multiples. Pour identifier les activités présentées dans d'autres langues, nous avons utilisé l'API Google Translate, ainsi que les ressources multilingues existantes.

LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE

Au vu des lacunes dans les données accessibles au public sur les financements de la tenure et de la gestion forestière des PA et des CL, il y a quelques limites concernant la mesure dans laquelle les données présentées ici sont représentatives du secteur.

- Le jeu de données ne comporte que les activités qui font l'objet de rapports présentés à l'IITA et un sous-ensemble de données accessibles au public relatives aux subventions mises à disposition par des fondations privées. Ainsi, les chiffres présentés ici peuvent quelque peu sous-estimer le total des financements destinés à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, et reflètent plutôt les données d'organisations donatrices qui mettent leurs rapports à la disposition du public.
- Il est possible que certaines activités pertinentes n'aient pas été saisies par notre méthodologie d'analyse syntaxique, en particulier si les descriptions présentées sont rares.
- La plupart des activités manquent d'informations budgétaires au niveau des transactions, ce qui limite notre aptitude à en déduire une mesure quelconque de réactivité et de souplesse sur le terrain face aux questions en présence. Les indicateurs et les données factuelles anecdotiques figurant dans le présent rapport ne sont pas forcément de parfaits substituts pour les données manquantes.

petite envergure pour que les modalités des DDP soient adaptées à leurs besoins et capacités de suivi et de présentation de rapports.

APPROCHE SOUPLE ET À LONG TERME

Les organisations de PA et de CL continuent à demander une souplesse accrue de la part des bailleurs de fonds afin de satisfaire les besoins divers des communautés, ainsi que des financements à long terme propices à la planification, à la prévisibilité et à la sécurité. Le processus de reconnaissance territoriale est complexe et demande des périodes prolongées d'étude, de travail de terrain et de production de documents techniques. Les efforts de production et de conservation menés par les communautés tardent en général plusieurs années à progresser et à donner des résultats tangibles. La promotion, l'établissement et la protection des institutions, systèmes de gouvernance, connaissances et valeurs culturelles des PA et des CL constituent un processus graduel qui devrait constituer un but à long terme.

La souplesse dans le cadre de projets à long terme permet aux organisations de PA et de CL d'adapter leur assistance aux besoins uniques de communautés précises, ce qui renforce la souveraineté et l'autodétermination des communautés. Les financements qui sont moins restreints par les priorités des bailleurs de fonds permettent aux organisations de PA et de CL d'orienter les ressources et les activités en fonction de leurs aspirations, ce qui est essentiel pour leur autodétermination. Les financements souples permettent aussi aux organisations de réagir aux menaces sur les personnes et les communautés qui peuvent surgir rapidement, et de saisir et élargir les possibilités qui se présentent de garantir la tenure et d'améliorer les environnements favorables.

Face aux défis posés par la pandémie de COVID-19 pour les organisations chargées de la mise en œuvre, certains bailleurs de fonds ont démontré qu'il est de fait possible d'assouplir les arrangements de financement. Par exemple, en 2020, la Norad a émis une exemption temporaire liée à la pandémie de COVID-19 qui permettait aux partenaires de la société civile

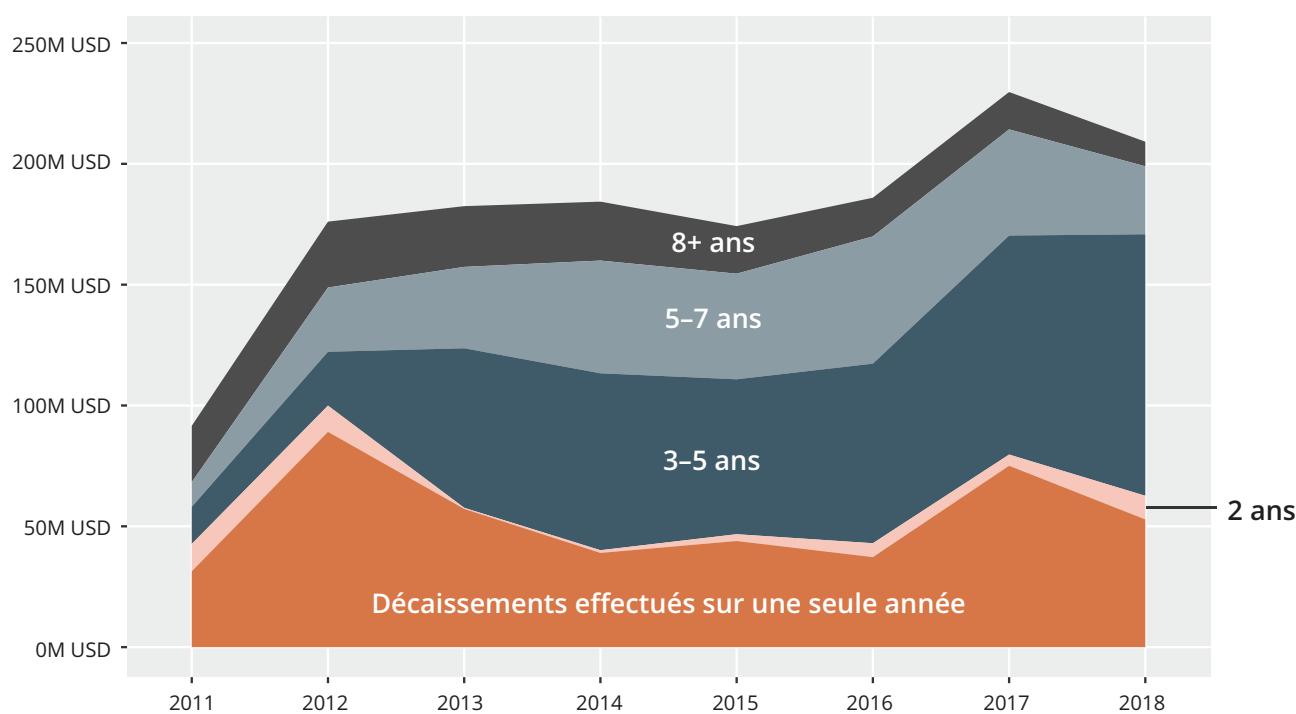
de réassigner des fonds à hauteur de 20 pour cent par ligne budgétaire, d'ajuster les calendriers de mise en œuvre, et d'élargir la portée des projets sans autorisation écrite.¹¹ Ces exemptions temporaires ont ensuite été prolongées jusqu'en décembre 2022.¹²

Un autre moyen de veiller à ce que les financements soient suffisamment souples et à long terme est de mettre en œuvre des projets sur plus de trois ans. Des relations actives et ininterrompues entre les bailleurs de fonds et les organisations de PA et de CL sont cruciales pour raccourcir les délais de réponse et favoriser des possibilités de financements plus souples. Lorsque nous avons examiné les données relatives aux décaissements de 2011 à 2018 pour tout le secteur de la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, nous avons constaté que le pourcentage des projets assortis de périodes de subventions de 3 à 5 ans a augmenté au fil du temps (voir Figure 3). La deuxième partie la plus importante de décaissements concernait des transactions sur moins d'un an.

Cette tendance est encore plus marquée parmi les projets qui mentionnent expressément une organisation de PA ou de CL, ce qui pourrait indiquer que les bailleurs de fonds et les intermédiaires comprennent de mieux en mieux que les organisations de PA et de CL ont besoin de financements stables et prévisibles pour être efficaces et stratégiques dans leurs opérations.

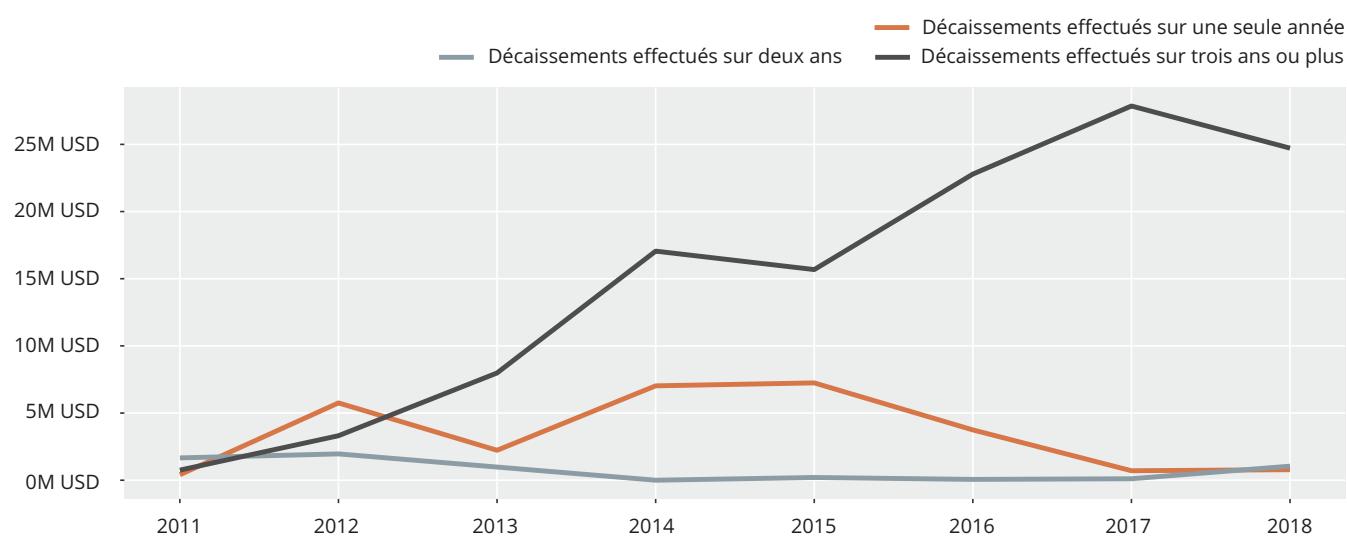
Pour les projets qui mentionnent une organisation de PA ou de CL, il y a une tendance claire à la programmation à plus long terme pour ce qui est de la valeur absolue décaissée, et du nombre de projets financés par des bailleurs de fonds (voir Figure 4). De 2011 à 2018, il s'est également produit une évolution du nombre de bailleurs de fonds proposant des programmes sur plusieurs années (trois ans ou plus de décaissements), d'à peine trois bailleurs en 2011 (États-Unis, Norvège et Suède) à 13 en 2018. Cette augmentation est principalement impulsée par les bailleurs de fonds qui ont déjà mené des programmes dans le domaine de la tenure et la gestion forestière des PA et des CL, et qui financent de plus de plus des programmes sur plusieurs années ; il ne s'agit pas d'une évolution de la composition en raison de nouveaux bailleurs de fonds. Les décaissements destinés à des programmes

FIGURE 3 : DÉCAISSEMENTS PAR DURÉE DE PROJET (2011-2018)



NB : Le chiffre exclut le FIP et le FEM, car ils ne signalent pas systématiquement les décaissements ventilés. Le nombre d'années de décaissement est calculé comme la période entre le premier décaissement et le plus récent (p. ex. si un projet a fait l'objet de décaissements de 2015 à 2018, il comptera quatre années de décaissements). Les données historiques à partir de 2019-2020 englobent des projets en cours assortis de calendriers de présentation de rapports et sont donc exclues de la Figure 4.

FIGURE 4 : DÉCAISSEMENTS PAR DURÉE DE PROJET MENTIONNANT DES ORGANISATIONS DE PA ET DE CL (2011-2018)



NB : Le chiffre exclut le FIP et le FEM, car ils ne signalent pas systématiquement les décaissements ventilés. Les données historiques à partir de 2019-2020 englobent des projets en cours assortis de calendriers de présentation de rapports et sont donc exclues de ce graphique.

sur plusieurs années de 2011 à 2018 ont été impulsés par les États-Unis (30 pour cent), la Norvège (23 pour cent), le Fonds Amazonie (13 pour cent) et la Suède (7 pour cent).

Globalement, les données suggèrent que la durée des projets dans le secteur a été de plus en plus adaptée aux objectifs au cours des dix dernières années. La réponse de la part de certains bailleurs de fonds, à tous les niveaux, alors que la pandémie de COVID-19 se poursuit a aussi consisté à accroître la souplesse de la manière dont les fonds sont utilisés, permettant aux acteurs sur le terrain de canaliser les ressources vers les besoins les plus urgents des communautés.¹³ À de nombreux égards, la crise de la COVID-19 a fourni un modèle au moment de faire en sorte que les financements soient plus adaptés aux objectifs de garantie de la tenure des PA et des CL — conférant les moyens aux partenaires de s'adapter et de répondre rapidement aux menaces et d'élargir les possibilités se présentant à eux.

APPROCHE INCLUSIVE EN MATIÈRE DE GENRE

Lors de l'établissement des priorités des projets, les bailleurs de fonds devraient adopter une approche intersectionnelle et holistique de la tenure et de la gestion forestière. L'une des questions qui requiert un soutien dédié, transversal et à plusieurs niveaux est l'inclusivité en matière de genre. Les femmes jouent des rôles essentiels dans la gestion des forêts, la sécurité alimentaire, la préservation de la culture et les moyens de subsistance dans de nombreuses communautés autochtones et locales, mais sont souvent exclues des processus de prise de décisions.

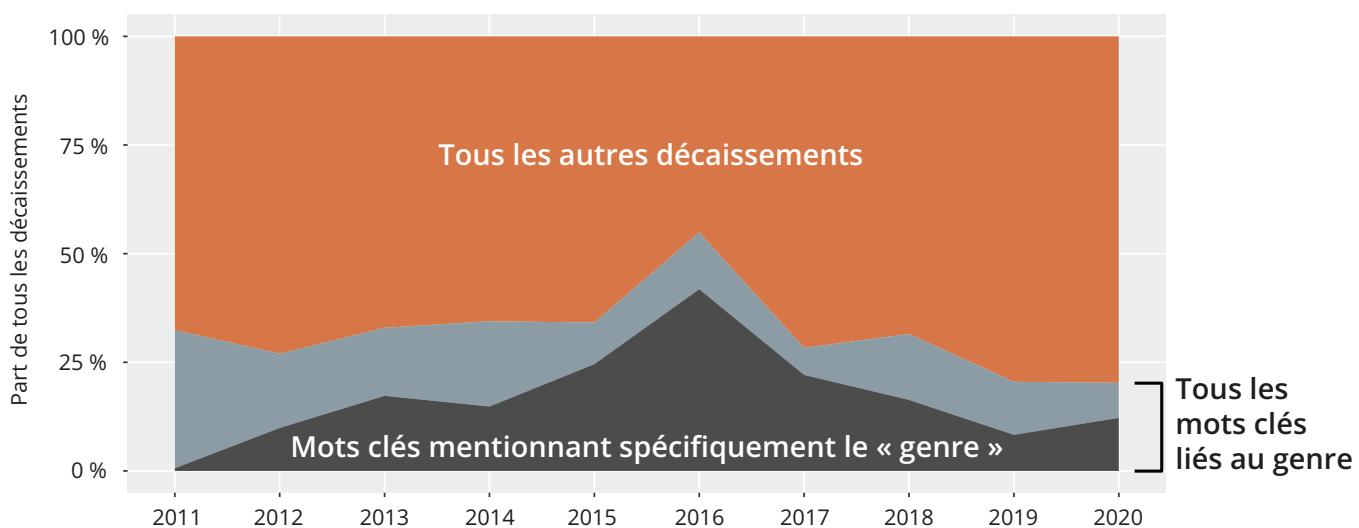
Les cadres juridiques qui constituent et réglementent de plus près les régimes fonciers communautaires (RFC)¹⁴ tendent à fournir des protections statutaires plus faibles pour les femmes des PA et des CL que les constitutions nationales ou les accords internationaux comme la CEDAW. Une étude menée par RRI en 2017 parmi 30 pays à revenu faible et intermédiaire a conclu que des dispositions tenant suffisamment compte du genre ont été identifiées pour seulement 3 pour cent des 80 RFC en ce qui concerne les droits de

vote des femmes au niveau communautaire, 5 pour cent en ce qui concerne le leadership des femmes au niveau communautaire, 10 pour cent pour ce qui est des droits de succession des femmes au niveau communautaire, 18 pour cent pour ce qui est de la résolution des différends, et 29 pour cent sur le plan de la participation à la communauté. Cette étude a également constaté que les RFC qui octroient aux communautés la pleine propriété des forêts tendaient à comporter des protections statutaires plus importantes à l'égard des femmes.¹⁵ La reconnaissance des droits des femmes des communautés locales dans les lois nationales relatives aux droits sur les forêts, les terres et le territoire constitue également souvent une source cruciale de protection juridique pour leurs droits à utiliser et à participer à la gouvernance des autres ressources communautaires, comme l'eau douce.¹⁶

La nécessité de renforcer les droits des femmes de PA et de CL sur les terres et les ressources naturelles, ainsi que leur droit à l'autodétermination, a beau être évidente, les organisations de femmes travaillant sur ces questions ont été sérieusement sous-financées. De 2010 à 2013, les groupes de femmes autochtones ont reçu, selon les estimations, 0,7 pour cent des financements destinés à la défense des droits de l'homme à l'échelle mondiale, soit moins d'un tiers de la part de la population mondiale qui se définit comme « femmes autochtones ».¹⁷ L'OCDE a constaté que 10 milliards USD ont contribué à la justice de genre en 2016, mais seulement 8 pour cent de ces financements sont parvenus à des OSC luttant pour les droits des femmes dans l'hémisphère Sud.¹⁸

Nous constatons une tendance similaire dans les programmes de tenure et gestion forestière des PA et des CL menés au cours des dix dernières années. Les données relatives aux décaissements indiquent que 32 pour cent (au plus) des financements englobaient un ou plusieurs mots clés liés au genre dans la description du projet. Dans notre modèle, nous faisons la distinction entre les mots clés inclusifs en matière de genre « racines » et « spécifiques » (Figure 5 et Tableau 3) pour souligner le fait que, bien qu'un pourcentage considérable de tous les projets englobent un élément d'intégration du genre, presque la moitié

**FIGURE 5 : DÉCAISSEMENTS POUR DES PROJETS MENTIONNANT DES MOTS CLÉS LIÉS AU GENRE
(2011–2020)**



Note: Only the direct share of total disbursements is shown. All gender-related keywords are broad in scope, so this is likely an upper bound (e.g., including “women” as a root search term). The spike in 2016 is due to the GEF’s Amazon Sustainable Landscapes program, which did not provide updated transaction data similar to IATI (thereby inflating the 2016 contribution, as a one-time transaction).

TABLEAU 3 : PART VENTILÉE DES DÉCAISSEMENTS INCLUSIFS EN MATIÈRE DE GENRE

Catégorie	Valeur totale des décaissements (USD)	Pourcentage du total des décaissements
Axés sur un thème	16 millions	<1
Axés sur les droits	5 millions	<1
Approches fondées sur le genre	273 millions	10
Axés sur l’égalité	225 millions	9
Gouvernance par les femmes	13 millions	<1
Mots clés ‘racines’ seulement	366 millions	14

NB : Toutes les catégories sont inclusives (p. ex. il y a un certain chevauchement entre les catégories « axés sur un thème » et « gouvernance par les femmes »), sauf pour la catégorie « mots clés ‘racines’ seulement », qui exclut tous les autres projets.

(14 pour cent du total du total des décaissements) ne décrivent pas ces activités dans des termes qui indiqueraient que cette programmation est inclusive ou que les questions relatives au genre constituent une priorité (par exemple, une seule mention de « femmes » contre « inclusif en matière de genre » ou « droits de la femme »).

Ce pourcentage est resté relativement constant durant la période de l’étude, comme l’illustre la Figure 5. De

2011 à 2020, 41 pour cent des bailleurs de fonds considérés dans le cadre de cette analyse (28 bailleurs sur 69) n’ont financé aucun projet qui faisait expressément référence au genre. Cependant, étant donné le manque d’informations budgétaires distinctes, le pourcentage réel des financements axés sur les droits sexospécifiques est difficile à estimer ; les valeurs présentées ici sont vraisemblablement des surestimations basées sur la large portée de notre recherche de mots clés et sur la réalité du fait que la programmation

axée sur le genre est généralement un élément parmi tant d'autres au sein des budgets des projets.

APPROCHE OPPORTUNE ET ACCESSIBLE

Pour appréhender l'accessibilité des financements versés par des bailleurs de fonds au cours des dix dernières années, nous nous servons d'une enquête menée en 2020¹⁹ auprès de représentants de bailleurs de fonds, d'intermédiaires, et d'organisations de PA et de CL, ainsi que d'autres documents accessibles au public et d'indicateurs supplétifs de l'IITA.

Les réponses recueillies dans le cadre de l'enquête et les revues documentaires mettent en évidence des différences apparentes sur le plan des approches utilisées par les bailleurs de fonds bilatéraux, les institutions multilatérales et les fondations privées. On constate que les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales ont des règles et exigences plus rigides. Les organisations de PA et de CL citent fréquemment ces règles comme un obstacle entravant leur aptitude à accéder aux financements et à satisfaire les exigences relatives à la présentation de rapports (par exemple, financiers, de suivi et d'évaluation) une fois les fonds décaissés. Certaines exigences émanant des bailleurs de fonds concernant le suivi, la présentation de rapports et le suivi des fonds peuvent influencer les décisions stratégiques des organisations mettant en œuvre les projets, y compris le choix des endroits où concentrer leurs opérations et des entités avec lesquelles travailler. Une enquête récemment menée par Maliasili et Synchronicity Earth a constaté que 52 pour cent des OSC africaines citent des exigences impossibles à satisfaire en matière de propositions et de présentation de rapports comme un obstacle d'envergure au moment de demander et de recevoir des financements.²⁰

Dans de nombreux cas, les règles imposées par les bailleurs de fonds limitent la possibilité d'accorder des subventions directes (ou autres) aux organisations de PA et de CL qui ne sont pas légalement reconnues ou inscrites comme organisations. Les PA et les CL du monde entier se heurtent à des obstacles considérables au moment de faire reconnaître

leur identité par les gouvernements et, souvent, ne sont pas munis des documents d'identité formels correspondants.²¹ Ce manque de reconnaissance les empêche souvent d'accéder à une variété de droits et de services, y compris, sans s'y limiter, ceux relatifs aux opérations bancaires et à l'emploi. Même avec des documents, les services bancaires sont rarement mis à la disposition des communautés isolées.

Dans ces situations, les bailleurs de fonds devraient travailler avec les PA, les CL et leurs alliés pour veiller à ce qu'ils disposent de mécanismes intermédiaires adéquats capables de pallier le manque de personnalité juridique des PA et des CL. Une manière d'y parvenir consiste à établir des partenariats avec des institutions qui peuvent jouer le rôle de parrain fiscal et/ou accepter des responsabilités fiduciaires au nom d'une organisation de PA ou de CL. On peut donner l'exemple réussi de la structure du Mécanisme spécial de dons en faveur des peuples autochtones et des populations locales (DGM - Dedicated Grant Mechanism) de la Banque mondiale, dans le cadre de son Programme d'investissement pour la forêt (FIP – Forest Investment Programme). Dans le cadre de cette structure, des Agences nationales d'exécution (ANE – souvent des ONG autochtones) assument la responsabilité fiduciaire des subventions reçues à travers du FIP, tandis que les leaders de PA ou de CL sur le terrain restent les partenaires principaux de la Banque mondiale.²² Selon le contexte et les capacités techniques des organisations locales de PA ou de CL, l'ANE peut également apporter un soutien technique ou assumer un rôle purement fiduciaire.

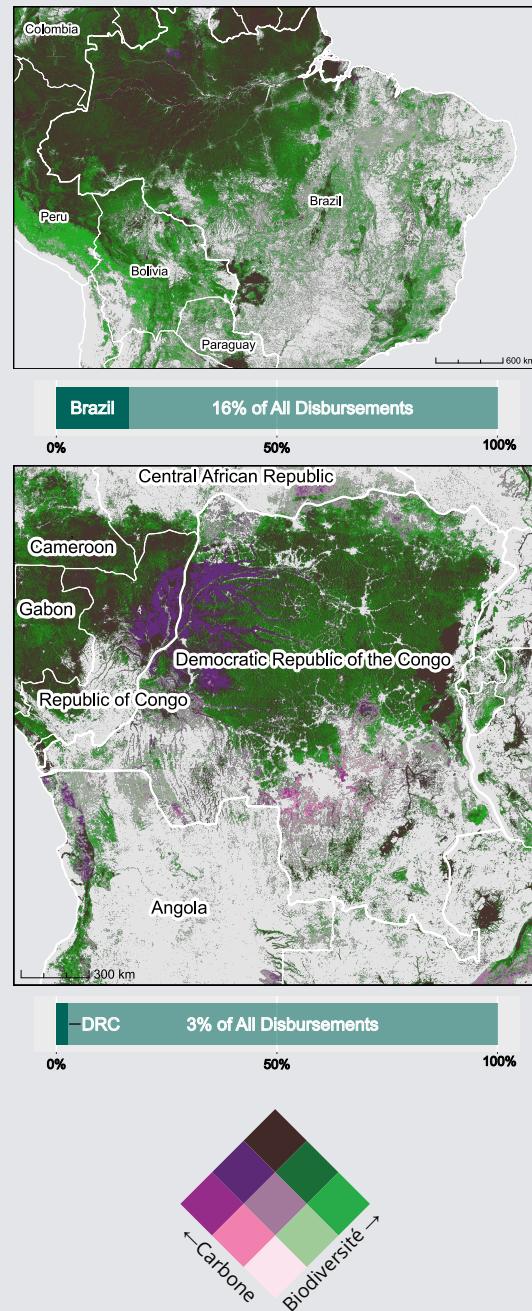
Certains interlocuteurs issus d'ONG qui jouent le rôle d'intermédiaires entre les bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux et les organisations de PA et de CL disent effectuer actuellement des modifications au niveau des projets et des organisations afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et aux réalités de leurs partenaires de PA et de CL. Ces changements visent à permettre aux organisations de PA et de CL d'accéder aux ressources proposées par une plus large gamme de bailleurs de fonds, tout en atténuant certains des fardeaux et difficultés administratifs associés aux bailleurs de fonds bilatéraux. Parmi les changements apportés aux exigences opérationnelles, on peut citer l'assistance technique et le soutien à la gestion

BOÎTE 4 : LA BASE DE DONNÉES FACTUELLES QUI RELIE LES PA ET LES CL AUX SOLUTIONS EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE BIODIVERSITÉ

Les droits des PA et des CL sont étroitement liés à la préservation des écosystèmes et des réservoirs de carbone clés. Les recherches effectuées ont démontré que les PA et les CL sont les gardiens essentiels de plus de la moitié de la surface terrestre de la planète — en plus de détenir des droits sur nombre des derniers paysages forestiers intacts de la Terre, lesquels abritent des espèces clés, des écosystèmes riches et connectés, et des réservoirs de carbone cruciaux.²⁴ Au moins 36 pour cent des Zones clés pour la biodiversité dans le monde se trouvent sur des terres de PA et de CL,²⁵ ainsi qu'au moins 25 pour cent des réservoirs de carbone aériens dans les forêts tropicales.²⁶ Dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité, il est essentiel de protéger ces paysages. La perte de ce « carbone irrécouvrable », ou des 139 milliards de tonnes (Gt C) stockés dans ces écosystèmes qui ne peuvent pas être restaurés d'ici à 2050, rendra les cibles de 1,5 et 2 degrés Celsius impossibles à atteindre suite à la réduction de la séquestration et aux émissions causées par la conversion des terres et la déforestation. Plus d'un tiers de ces réservoirs de carbone irrécouvrable se trouvent sur des terres autochtones ou de communautés locales, par rapport aux seulement 23 pour cent qui se trouvent dans des aires protégées. Comme ces recherches, effectuées en 2021, l'ont indiqué, les régions tropicales et les terres autochtones et communautaires qui s'y trouvent — notamment le bassin de l'Amazone, le bassin du Congo et l'Asie du Sud-Est insulaire — non seulement sont des réservoirs essentiels de carbone irrécouvrable, mais constituent aussi des habitats clés pour des espèces menacées et une « biodiversité irremplaçable ».²⁷

Or les PA et les CL de ces géographies ne reçoivent qu'une infime partie des financements octroyés par les bailleurs de fonds à d'autres solutions relatives au climat et à la conservation. Selon les estimations du World Resources Institute, en 2018, entre 3,8 et 8,7 milliards USD de financements internationaux publics ont été déployés à l'échelle mondiale pour des solutions basées sur la nature, alors qu'un peu plus de 242 millions USD ont été déboursés la même année pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL.²⁸

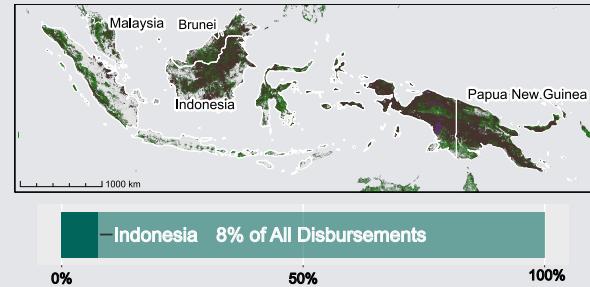
FIGURE 6 : CARBONE IRRÉCOUVRABLE ET BIODIVERSITÉ IRREMPLAÇABLE DANS LES GÉOGRAPHIES CLÉS POUR LES FINANCEMENTS DESTINÉS À LA TENURE ET LA GESTION FORESTIÈRE DES PA ET DES CL



En République démocratique du Congo (RDC), les décaissements ciblant spécifiquement la tenure et la gestion forestière des PA et des CL de 2011 à 2020 se sont élevés à un total de 71,5 millions USD, par rapport aux 171,2 millions USD versés au Fonds national de la RDC par l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (Central African Forest Initiative — CAFI) de 2016 à 2020, ce qui est cinq fois plus en termes annuels. Le regain d'intérêt suscité parmi les donateurs par la CAFI en tant que mécanisme de financement — indiqué par la lettre d'intention de la CdP26 concernant 500 millions USD supplémentaires en fonds de soutien de 2021 à 2031 — présente l'occasion pour les ONG bilatérales, multilatérales et internationales participantes de cibler plus de financements vers les PA et les CL, reconnaissant leur rôle dans la protection des réservoirs de carbone et de la biodiversité en RDC et dans d'autres pays centrafricains.

Environ 22 pour cent de l'Amazonie brésilienne se compose de territoires autochtones, qui couvrent plus de 1,1 million km².²⁹ Si on a assisté en 2020 au taux de déforestation le plus élevé de l'histoire du Brésil, les taux de déforestation étaient jusqu'à trois fois moins élevés dans les territoires autochtones.³⁰ Nombre de ces territoires ont mis au point des Plans pour la gestion territoriale et environnementale des terres autochtones (PGTA), qui constituent une plateforme permettant aux groupes autochtones de discuter des objectifs, actions et activités pour la gestion territoriale, ainsi qu'un mécanisme permettant aux bailleurs de fonds de canaliser leur soutien. Les budgets mis au point pour cinq PGTA couvrant 150 000 km² de terres boisées estiment que leur mise en œuvre ne nécessite qu'un investissement de 1 million USD par an pour améliorer la protection territoriale, et 12 millions USD de plus en investissements dans les moyens de subsistance.³¹ Tout compte fait, cela s'élève à seulement 1,15 USD par hectare de territoire protégé, avec des investissements dans l'éducation, la santé et la production alimentaire.

Les forêts humides qu'il reste à l'Indonésie se heurtent à des menaces de déforestation imminent en raison de la hausse des prix de l'huile de palme et de la demande soutenue de bois de construction. Si la reconnaissance par le gouvernement des terres communautaires de l'Indonésie est actuellement faible, plus de 130 000 km² de forêt ont été cartographiés et revendiqués, et ils sont donc prêts à être reconnus au titre du Programme de foresterie sociale de l'Indonésie. Ce programme est sous-financé, de sorte de l'octroi de titres de propriété se fait lentement, mais l'Alliance des peuples autochtones de Nusantara (AMAN) a établi une cible relative à la reconnaissance de 400 000 km² de forêts autochtones. Il faudra accroître les investissements pour aider les communautés autochtones et locales à mener des activités de cartographie et de plaidoyer et à subvenir à leurs besoins de subsistance.³²



financière proposés aux PA et CL partenaires de projet, ainsi qu'un suivi et une évaluation plus spécifiques au contexte pour permettre un véritable apprentissage, plutôt qu'une simple collecte des données.

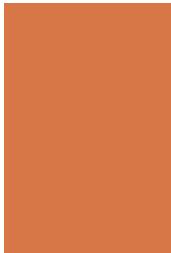
Comme indicateur supplémentif du caractère opportun des financements des bailleurs de fonds, nous avons calculé la période entre le premier engagement d'un projet et son premier décaissement. L'intervalle médian signalé entre l'engagement et le décaissement pour des projets de tenure et gestion forestière des PA et des CL était de 115 jours pour la période de 2011 à 2020. Cette médiane s'aligne étroitement sur celle des projets d'APD autres que de tenure et gestion

forestière des PA et des CL (c.-à-d. tous les financements généraux versés au titre de l'APD en matière de santé, de climat et de moyens de subsistance).²³

Malgré la perception selon laquelle les financements pour les projets de tenure et gestion forestière des PA et des CL sont plus complexes et considérablement entravés par les exigences des bailleurs de fonds, les données disponibles soulignent que les calendriers historiques de décaissements sont comparables à l'APD en général. Les données peu remarquables présentées par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux indiquent que les dix dernières années de financements versés par des bailleurs de fonds

pour des projets de tenure et gestion forestière des PA et des CL ont principalement utilisé des voies traditionnelles d'APD. Ainsi, ces voies ont reproduit des structures de financement existantes qui ne permettent pas vraiment de relever les défis logistiques et de faire face aux menaces en évolution rapide qui pèsent sur les PA et les CL, ainsi que d'autres acteurs du secteur. Étant donné que les bailleurs de fonds entendent élargir considérablement l'échelle des financements versés aux PA et aux CL, en particulier à travers des financements directs accrus versés aux organisations de PA et de CL, certains devront fondamentalement

redéfinir la manière dont ils collaborent avec les PA et les CL en général. Les acteurs du secteur de la tenure et la gestion forestière des PA et des CL devraient s'efforcer de traiter les PA et les CL comme des partenaires plutôt que des bénéficiaires, d'améliorer les boucles de rétroaction entre les bailleurs de fonds et les communautés, d'élargir le développement impulsé par les communautés ou la co-création de projets avec elles, et de mettre en place des intermédiaires plus robustes pour combler l'écart entre les bailleurs de fonds et les communautés.



CONCLUSION

Que faut-il faire pour que les financements destinés aux PA et aux CL soient plus adaptés aux objectifs ?

L'examen des données historiques sur les financements de la tenure et la gestion forestière des PA et des CL peut nous aider à tirer des idées et des enseignements sur les domaines à améliorer en priorité dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL. En faisant en sorte que les financements soient menés par les PA et les CL, mutuellement redéposables, souples et à long terme, inclusifs en matière de genre, et opportuns et accessibles, les donateurs ayant signé la Déclaration de la CdP26 et les autres bailleurs qui soutiennent les PA et les CL seront mieux à même de tenir les promesses faites à ces communautés et d'atteindre les objectifs liés au climat et à la biodiversité.

Sur la base de l'évaluation, nous avons identifié les conclusions et recommandations suivantes :

FINANCEMENTS MENÉS PAR LES PA ET LES CL

Seulement 17 pour cent des financements destinés à la tenure et la gestion forestière des PA et des CL mentionnaient une organisation de PA, ce qui suggère un niveau faible de leadership par les PA et les CL en ce qui concerne les décisions liées aux financements. Pour veiller à ce que les financements soient gérés au niveau communautaire, les bailleurs de fonds devraient établir des relations solides et à l'échelle requise avec des organisations de PA et de CL, et mobiliser des intermédiaires de confiance qui établissent fréquemment des partenariats avec ces organisations.

- Sur les 270 millions USD investis tous les ans dans la tenure et la gestion forestière des PA et des CL

entre 2011 et 2020, seulement 17 pour cent ont été versés à des activités mentionnant expressément une OPA dans la description. Ce chiffre est probablement une surestimation de la part réelle qui parvient aux PA et aux CL, car les frais de mise en œuvre des projets avec des acteurs intermédiaires sont aussi inclus dans ces financements.

De plus, la plupart des financements ont été versés à des ONG internationales, des organes onusiens et des organisations multilatérales, ou sont passés par eux. Cette analyse a suggéré que les ONG nationales et locales établissent plus fréquemment des partenariats avec des organisations de PA et canalisent plus de financements vers elles que les autres organisations de mise en œuvre.

Cela signifie qu'un petit pourcentage des financements de tenure et gestion forestière des PA et des CL est géré par des organisations autochtones et communautaires, comme l'indique la faible part des financements qui mentionnent des organisations de PA dans la description du projet.

RECOMMANDATIONS

- Les bailleurs de fonds devraient apporter un soutien aux PA et aux CL en tant qu'entités d'exécution, leaders et partenaires — pas seulement en tant que bénéficiaires. Il s'agit entre autres du soutien apporté au renforcement de leurs capacités comme objectif constant.
- Les bailleurs de fonds devraient canaliser plus de financements en passant par des intermédiaires qui entretiennent des relations étroites avec des PA et des CL, si les financements ne peuvent pas être versés directement. Cette analyse suggère que les ONG nationales et locales sont plus nombreuses à établir des partenariats avec les PA que les acteurs internationaux.

FINANCEMENTS ASSURANT UNE REDDITION DE COMPTES MUTUELLE

Les bailleurs de fonds doivent améliorer leur reddition de comptes à l'égard des PA et des CL en se montrant plus ouverts en ce qui concerne leurs

priorités et leurs décisions en matière de financement. Pour améliorer la reddition de comptes, les bailleurs de fonds devraient demander un retour aux organisations de PA et de CL, et aligner les stratégies de financement sur leurs besoins. Compte tenu de la Déclaration pour l'appui à la tenure forestière des PACL faite lors de la CdP26 à Glasgow, il est nécessaire d'améliorer la transparence des décisions de financement, en particulier parmi les fondations privées.

- Les leaders des PA et des CL et leurs alliés n'ont pas toujours une vision claire des aspects suivants : i) les sortes d'activités que les bailleurs de fonds et les institutions intermédiaires financent ; ii) qui ils financent ; iii) les lieux où sont menées les activités qu'ils financent ; et iv) le volume de financements disponibles et/ou distribués.
- Aucune des 17 fondations privées qui ont signé la Déclaration de la CdP26 ne présente des rapports directs sur leurs financements à l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide (IITA) ni ne communique des informations budgétaires au niveau des transactions.

Il y a un manque de reddition de comptes de la part des bailleurs de fonds à l'égard des PA et des CL, ce qui empêche les PA et les CL de comprendre les priorités et les décisions des bailleurs, et amoindrit l'influence qu'exercent les PA et les CL sur ces priorités et décisions. Les leaders des PA et des CL et leurs alliés n'ont pas toujours une vision claire des priorités des bailleurs de fonds et des possibilités d'obtention de financements en raison d'un manque de transparence. Le modèle de DDP constitue souvent un obstacle à l'accès aux fonds.

RECOMMANDATIONS

- Les bailleurs de fonds devraient activement demander un retour aux organisations de PA et de CL afin d'aligner les stratégies de financement sur leurs besoins. Il s'agit notamment d'améliorer la transparence et d'incorporer leurs contributions aux demandes de financements. Par ailleurs, la reddition de comptes devrait englober des consultations avec des organisations de PA et de CL, des OSC et des ONG potentielles de moindre

envergure, afin que les modalités des DDP soient adaptées à leurs besoins et capacités de suivi et de présentation de rapports.

- Les fondations privées devraient s'efforcer de faire preuve d'une transparence égale ou supérieure à celle des institutions bilatérales et multilatérales, de préférence en téléchargeant des données sur leurs financements sur une base de données publique standardisée comme celle de l'IITA.

FINANCEMENTS SOUPLES ET À LONG TERME

Les bailleurs proposent de plus en plus fréquemment des fonds pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL à travers des projets de plus de trois ans. Cependant, malgré cette augmentation des financements à long terme, le manque de souplesse dans le cadre des projets freine les organisations de PA et de CL au moment de résoudre les problèmes et de profiter de nouvelles possibilités qui amélioreraient les résultats au sein des communautés, ce qui inhibe la souveraineté et l'autodétermination des PA et des CL.

- Le nombre de subventions sur des périodes de 3 à 5 ans a augmenté au fil du temps pour ce qui est des financements de tenure et gestion forestière des PA et des CL, en particulier pour les projets qui mentionnent une organisation de PA ou de CL, ce qui pourrait indiquer que les bailleurs de fonds et les intermédiaires comprennent de mieux en mieux que les organisations de PA et de CL ont besoin de financements stables et prévisibles pour être efficaces et stratégiques dans leurs opérations.
- Certains bailleurs de fonds et entités chargés de la mise en œuvre des projets ont réalloué des financements dans le cadre de projets à long terme existants afin de répondre à la crise de la COVID-19. Cela suggère qu'une souplesse accrue dans le cadre des projets à long terme est possible.

Malgré l'augmentation des financements à long terme pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL au cours des dix dernières années, le manque de souplesse dans le cadre des projets empêche les organisations de PA et de CL de répondre à des besoins communautaires urgents ou de profiter de

nouvelles possibilités qui pourraient améliorer les résultats.

RECOMMANDATIONS

- Trouver des manières d'assouplir leurs financements, soit en renforçant le soutien essentiel soit en permettant une plus grande souplesse pour ce qui est des priorités dans le cadre des accords de financement à long terme. La souplesse accrue que certains bailleurs de fonds ont accordée aux entités de mise en œuvre en réponse à la crise de la COVID-19 pourrait servir de modèle.
- Continuer à élargir la part de financements de tenure et gestion forestière des PA et des CL octroyés à des projets à long terme.

FINANCEMENTS INCLUSIFS EN MATIÈRE DE GENRE

Seulement 32 pour cent des financements destinés à la tenure et à la gestion forestière des PA et des CL englobaient des mots clés liés au genre, malgré le rôle essentiel joué par les femmes dans la gestion forestière assurée par des PA et des CL, et leur exclusion manifeste de nombreuses structures gouvernementales et des décisions liées à la gestion des forêts. Pour combler cette lacune, les bailleurs de fonds doivent inclure un prisme inclusif en matière de genre dans les projets existants, élargir la programmation axée sur le genre et accroître les financements versés aux organisations de femmes et aux femmes leaders.

- Les données relatives aux décaissements au cours des dix dernières années indiquent que seulement 32 pour cent des financements englobaient des mots clés liés au genre dans la description du projet.
- Les RFC tendent à octroyer des protections statutaires plus faibles aux femmes des PA et des CL que les constitutions nationales ou la CEDAW. Pour combler ces lacunes cruciales, tous les secteurs devraient prioriser des réformes sensibles au genre.

Les connaissances traditionnelles des femmes autochtones en matière d'écologie sont essentielles pour le gardiennage des forêts tropicales au sein de

nombreuses communautés. L'équité de genre n'est toujours pas suffisamment considérée comme une priorité dans les financements de tenure et gestion forestière des PA et des CL, même si les femmes sont souvent exclues des structures de gouvernance et des décisions concernant la gestion des forêts.

RECOMMANDATIONS

- Incorporer un prisme d'inclusivité en matière de genre dans les projets généraux de tenure et gestion forestière des PA et des CL, et accroître la quantité de financements destinés aux programmes qui renforcent la tenure et la gouvernance des femmes, ainsi que leurs droits en matière de moyens de subsistance.
- Allouer plus de financements directement aux fonds d'organisations de femmes de PA et de CL, et mobiliser directement les femmes de PA et de CL en accordant des financements climatiques descendants.
- Élargir les financements pour la réforme législative transsectionnelle et la réforme des politiques afin d'aligner les cadres juridiques sur la CEDAW et d'autres orientations internationales, comme les VGGT (Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers) et des ODD, et soutenir la mise en œuvre des programmes sensibles au genre existants.

FINANCEMENTS OPPORTUNS ET ACCESSIBLES

En raison des exigences administratives et des conditions d'admissibilité strictes imposées par les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, les organisations de PA et de CL doivent surmonter des obstacles considérables pour accéder aux financements. Les bailleurs de fonds peuvent améliorer l'accessibilité en maintenant ouverte la communication avec les organisations de PA et de CL, et en canalisant le soutien à travers des intermédiaires de confiance afin de réduire

l'écart entre les exigences des bailleurs de fonds et les besoins des PA et des CL.

- Les organisations de PA et de CL ont fréquemment cité les exigences administratives comme un obstacle à leur aptitude à accéder aux financements et à satisfaire les exigences de présentation de rapports une fois les financements décaissés. Les bailleurs de fonds bilatéraux et les institutions multilatérales ont été identifiés comme ayant des règles et des exigences plus strictes et rigides.
- Les organisations de PA et de CL qui ont le droit de recevoir des financements disent souvent que les processus de demande longs et détaillés demandent énormément de temps pour ce qui est de la préparation des soumissions et sont compliqués sur le plan technique pour certains acteurs.

Ces règles administratives, les conditions d'éligibilité, et le manque d'opportunités de co-création font peser une charge disproportionnée sur les organisations de PI et de CL, créant des obstacles à l'accès au financement.

RECOMMANDATIONS

- Veiller à ce qu'il y ait des mécanismes intermédiaires adéquats capables de pallier le manque de personnalité juridique des PA et des CL. Les politiques devraient permettre aux institutions partenaires de jouer le rôle de parrains fiscaux et/ou d'accepter des responsabilités fiduciaires au nom d'organisations de PA ou de CL.
- Revoir les critères d'accessibilité et les exigences administratives afin de simplifier et de supprimer les obstacles au financement direct dans la mesure du possible.
- Établir des relations solides avec les intermédiaires de confiance de ces communautés ou des mécanismes de financement spécialisés lorsque les financements directs ne sont pas une option à l'échelle requise.

NOTES DE FIN

- 1.** Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni). 2021. « Déclaration conjointe des donateurs sur la tenure des forêts des peuples autochtones et communautés locales. » Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni) 2021. Disponible sur : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement-french/>.
- 2.** Si les peuples autochtones et les communautés locales (PA et CL) sont souvent confrontés à des luttes similaires et peuvent être des alliés stratégiques, il est néanmoins important de reconnaître que leurs droits sont distincts. Les peuples autochtones sont reconnus au titre du droit international comme dotés de droits coutumiers sur les terres, les territoires et les ressources au titre de la Convention no 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Les « communautés locales » ne sont pas formellement définies dans le droit international, mais leurs droits sont aussi affirmés par la Convention no 169 de l'OIT (appliquable aux « peuples tribaux ») et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Cette expression est généralement utilisée pour désigner des groupes qui détiennent et utilisent traditionnellement des terres et des ressources collectivement au titre de la tenure coutumière et/ou statutaire, mais ne se considèrent pas comme autochtones. Voir le Standard pour les droits fonciers, et les notes finales associées, pour une discussion plus approfondie sur ces termes. RRI défend les droits de tenure sur les terres et les ressources de tous les types de communautés qui exercent une tenure communautaire, et des femmes en leur sein, qu'elles se considèrent ou non comme autochtones ou qu'elles soient ou non légalement reconnues par le gouvernement national de leur pays de résidence. Voir : Rights and Resources Initiative. 2021. Le Standard pour les droits fonciers : Principes de meilleures pratiques pour la reconnaissance et le respect des droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones, des communautés locales et des peuples afrodescendants dans les projets et programmes d'action pour le climat, de restauration, de gestion, de conservation, et de développement de paysages. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/land-rights-standard/>.
- 3.** GIEC. 2019. « Résumé à l'intention des décideurs ». Dans Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Publié sous la direction de P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi et J. Malley. Genève : GIEC. Disponible sur : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/06/ SRCCL_SPM_fr.pdf ; IPBES. 2019. « Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ». Dans Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session. Publié sous la direction de M. Carneiro da Cunha, G. M. Mace, and H. Mooney. Bonn : IPBES. Disponible sur : https://ipbes.net/sites/default/files/ipbes_7_10_add.1_en_1.pdf ; GIEC. 2019. « Résumé technique ». Dans Changement climatique et terres émergées : rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres. Publié sous la direction de P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi et J. Malley. Genève : GIEC. Disponible sur : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/4/2020/07/03_Technical-Summary-TS_V2.pdf ; Blackman, Allen et Peter Veit. 2018. Titled Amazon Indigenous Communities Cut Forest Carbon Emissions. Ecological Economics 153: 56–67 ; Baragwanath, Kathryn et Ella Bayi. 2020. Collective property rights reduce deforestation in the Brazilian Amazon. PNAS 117 (34): 20495-502. doi : 10.1073/pnas.1917874117 ; Walker, Wayne S., et al. 2020. The role of forest conversion, degradation, and disturbance in the carbon dynamics of Amazon indigenous territories and protected areas. PNAS 117 (6) : 3015-025. doi : 10.1073/pnas.1913321117.
- 4.** Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni). 2021. « Déclaration conjointe des donateurs sur la tenure des forêts des peuples autochtones et communautés locales. » Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni) 2021. Disponible sur : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement-french/>.
- 5.** Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni). 2021. « Déclaration conjointe des donateurs sur la tenure des forêts des peuples autochtones et communautés locales. » Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (Royaume-Uni) 2021. Disponible sur : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement-french/>.
- 6.** Rainforest Foundation Norway. 2021. Falling Short: Donor funding for Indigenous Peoples and local communities to secure tenure rights and manage forests in tropical countries (2011-2020). Oslo : Rainforest Foundation Norvège. Disponible sur : <https://www.regnskog.no/en/news/falling-short>.
- 7.** IASC. 2016. The Grand Bargain: A Shared Commitment to Better Serve People in Need, 2016. Istanbul : Comité permanent interorganisations (Inter-Agency Standing Committee). Disponible sur : <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain/grand-bargain-shared-commitment-better-serve-people-need-2016>.
- 8.** Minguell, Pilar Roig. 2022. « USAID's New Localization Approach Can Address Migration in the Northern Triangle ». Center for Strategic & International Studies. Disponible sur : <https://www.csis.org/blogs/development-dispatches/usaidss-new-localization-approach-can-address-migration-northern>.
- 9.** Publish What You Fund. 2020. Aid Transparency Index. Disponible sur : <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2020/>.
- 10.** Paul, R., J. Chick, E. Sulle et F. Nelson. 2022. Greening the Grassroots: Rethinking African Conservation Funding. Essex: Maliasili and Synchronicity Earth. Disponible sur : www.maliasili.org/greeningthegrassroots.
- 11.** Norad. 2020. Temporary Covid-19 adjustments 2021 - valid for

the period 01.01.2021-31.12.2021. Disponible sur : <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.norad.no%2Fcontentassets%2F0c5aa903d72a4877b7d6ab632fa80235%2Ftemporary-covid-19-adjustments-2021-from-norad.docx&wdOrigin=BROWSELINK>.

12. Norad. 2021. Temporary Covid-19 exemptions for 2022. Disponible sur : <https://www.norad.no/contentassets/bf06b71db8d940138ea2f30c6100fc55/information-temporary-covid-19-exemptions-2022.pdf>.

13. Voir : Tjønneland, Elling. 2020. Norwegian Development Aid in the Age of the Corona. Oslo : Norad. Disponible sur : <https://www.norad.no/en/front/evaluation/news/2020/evaluation-views--norwegian-development-aid-in-the-age-of-the-corona/>; Norad. 2020. Temporary Covid-19 adjustments 2021 - valid for the period 01.01.2021-31.12.2021. Disponible sur : <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.norad.no%2Fcontentassets%2F0c5aa903d72a4877b7d6ab632fa80235%2Ftemporary-covid-19-adjustments-2021-from-norad.docx&wdOrigin=BROWSELINK>; Climate Investment Fund. 2020. How Can Climate Finance Support COVID-19 Recoveries? Washington, DC : Climate Investment Fund.

14. Un régime foncier communautaire (RFC) peut être interprété comme un ensemble distinct de lois et réglementations nationales émises par l'État qui régissent « toutes les situations dans lesquelles le droit de posséder ou gérer des ressources naturelles terrestres est détenu au niveau communautaire ». Voir : Rights and Resources Initiative. 2017. Power and Potential : A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PMYV6840.

15. Rights and Resources Initiative. 2017. Power and Potential: A Comparative Analysis of National Laws and Regulations Concerning Women's Rights to Community Forests. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/PMYV6840.

16. Rights and Resources Initiative et Environmental Law Institute. 2021. À qui appartient l'eau ? Analyse comparative des lois et réglementations nationales reconnaissant le droit à l'eau des peuples autochtones et des communautés locales. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/DRQB6907.

17. IFIP, FIMI et AWID. 2016. A Call to Action: Insights into the Status of Funding for Indigenous Women's Groups. Morgan Hill : Association for Women's Rights in Development. Disponible sur : <https://www.awid.org/publications/call-action-insights-status-funding-indigenous-womens-groups>.

18. Rights and Resources Initiative. 2022. "Call to Action: Gender-inclusive finance must not leave Indigenous, Afro-descendant, and local community women leaders behind." The Land Writs Blog. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. Disponible sur : <https://rightsandresources.org/blog/call-to-action-gender-inclusive-climate-finance-must-not-leave-indigenous-african-descendant-and-local-community-women-leaders-behind/>.

19. Indufor et Rainforest Foundation Norvège ont mené une enquête en ligne dans le cadre de l'analyse « Falling Short ». Il était demandé aux personnes interrogées de donner leur point de vue sur les obstacles, les lacunes, les tendances, les enseignements et les perspectives concernant les financements pour la tenure et la gestion forestière des PA et des CL. Des réponses ont été reçues

de 42 interlocuteurs clés répartis dans 18 pays et représentant 33 organisations, dont des OPA, des ONG et des bailleurs de fonds finançant la tenure et la gestion forestière des PA et des CL.

20. Paul, R., J. Chick, E. Sulle et F. Nelson. 2022. Greening the Grassroots: Rethinking African Conservation Funding. Essex : Maliasili et Synchronicity Earth. Disponible sur : www.maliasili.org/greeningthegrassroots.

21. Voir : Délégation de l'Union européenne aux Philippines. 2021. Access to Legal Identity and Social Services for Decommissioned Combatants (ALIAS DC). Disponible sur : https://www.eeas.europa.eu/delegations/philippines/access-legal-identity-and-social-services-decommissioned-combatants-alias_en?s=176 ; Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. 2019. République du Congo : Selon une experte de l'ONU, la reconnaissance juridique exemplaire pour les peuples autochtones doit donner lieu à une action concrète. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/fr/2019/10/republic-congo-positive-legal-recognition-indigenous-peoples-needs-concrete-action-un>; CEPAL et UNICEF. 2011. « The right to an identity: birth registration in Latin America and the Caribbean ». Dans Challenges : Newsletter on progress towards the Millennium Development Goals from a child rights perspective. Disponible sur : <https://repositorio.cepal.org/handle/11362/35984> ; Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. 2009. Report of Research and Information Visit to the Democratic Republic of the Congo.

22. Douthwaite, Boru, Ben Murphy, Clare Stott, Barbora Sladkova, Patrick Hardcastle et Dave Wilson. 2019. A Learning Review of the Dedicated Grant Mechanism (DGM) for Indigenous Peoples and Local Communities in the Forest Investment Program (FIP) of the Climate Investment Funds (CIF). Brighton : ITAD. Disponible sur : https://www.itad.com/wp-content/uploads/2020/02/DGM-Learning-review_Jan26_final_withmanagementstatement-1.pdf.

23. Les lacunes dans les données empêchent d'identifier avec certitude le délai entre la DDP ou l'engagement et le décaissement des fonds reçus par les organisations de PA et de CL, lequel pourrait constituer un indicateur supplémentaire plus précis pour le versement opportun des financements.

24. Noon, Monica L., Allie Goldstein, Juan Carlos Ledezma, Patrick R. Roehrdanz, Susan C. Cook-Patton, Seth A. Spawn-Lee, Timothy Maxwell Wright, Mariano Gonzalez-Roglich, David G. Hole, Johan Rockström et Will R. Turner. 2022. Mapping the irrecoverable carbon in Earth's ecosystems. Nature Sustainability 5 : 37-46. doi : 10.1038/s41893-021-00803-6.

25. WWF, PNUE-WCMC, SGP/ICCA-GSI, LM, TNC, CI, WCS, EP, ILC-S, CM et UICN. 2021. The State of Indigenous Peoples' and Local Communities' Lands and Territories: A technical review of the state of Indigenous Peoples' and Local Communities' lands, their contributions to global biodiversity conservation and ecosystem services, the pressures they face, and recommendations for actions. Gland : WWF International.

26. Rights and Resources Initiative, Woods Hole Research Center et World Resources Institute. 2018. A Global Baseline of Carbon Storage in Collective Lands: Indigenous and local community contributions to climate change mitigation. Washington, DC : Rights and Resources Initiative. doi : 10.53892/NQNN6499.

27. Noon, Monica L., Allie Goldstein, Juan Carlos Ledezma, Patrick R. Roehrdanz, Susan C. Cook-Patton, Seth A. Spawn-Lee, Timothy

- Maxwell Wright, Mariano Gonzalez-Roglich, David G. Hole, Johan Rockström et Will R. Turner. 2022. Mapping the irrecoverable carbon in Earth's ecosystems. *Nature Sustainability* 5 : 37-46. doi : 10.1038/s41893-021-00803-6.
- 28.** Swann, Stacy, Laurence Blandford, Sheldon Cheng, Jonathan Cook, Alan Miller et Rhona Barr. 2021. Public International Funding of Nature-based Solutions for Adaptation: A Landscape Assessment. Working Paper. Washington, DC : World Resources Institute. doi : 10.46830/wriwp.20.00065.
- 29.** Rainforest Foundation Norvège. 2021. State of the tropical rainforest: The complete overview of the tropical rainforest, past and present. Oslo: Rainforest Foundation Norvège. Disponible sur : <https://www.regnskog.no/en/news/only-half-of-the-worlds-rainforests-remains-intact>.
- 30.** Blackman, Allen et Peter Veit. 2018. Titled Amazon Indigenous Communities Cut Forest Carbon Emissions. *Ecological Economics* 153: 56-67.
- 31.** Rainforest Foundation Norvège et Rede de Cooperação Amazônica. 2021. Plans for Territorial and Environmental Management of Indigenous lands (PGTAs). Learning from indigenous management planning in the Brazilian Amazon. Oslo : Rainforest Foundation Norvège. Disponible sur : <https://www.regnskog.no/en/news/iplc-solutions>.
- 32.** Rainforest Foundation Norvège. 2021. Indonesia: Expanding recognition of indigenous owned and managed rainforests. Oslo: Rainforest Foundation Norvège. Disponible sur : https://dv719tqmsuwvb.cloudfront.net/documents/RF_twopager_Indonesia_10212.pdf.